



**Séance du Conseil général du 29 avril 2024 à 19h30**  
**à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2024.
3. Correspondance.
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit complémentaire et supplémentaire d'un montant de CHF 65'000.- relative à l'assainissement des parties métalliques et de l'ensemble des machines de mise en balance des cloches du temple de Bevaix.
5. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 2'280'000.- pour l'acquisition du/des bâtiments de l'ancien Hôpital et du bien-fonds n°3049 du cadastre de Saint-Aubin-Sauges.
6. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 80'000.- relative à l'extension du couvert de stockage de l'atelier forestier du Chanet à Bevaix.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'080'000.- pour la requalification des rues du Collège et de la Gare à Bevaix.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit CHF 300'000.- dont un crédit supplémentaire de CHF 200'000.- pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
9. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour les études et la réalisation de la première étape de la régionalisation du traitement des eaux usées de La Grande Béroche.
10. Informations du Conseil communal.
11. Résolutions, interpellations et questions écrites.

❖ **La séance est publique.**

Le Conseil communal

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

**Empêchements**

Selon l'art. 32 du règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du/de la président·e.

Il communiquera par la même occasion au/à la président·e le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant·e élu·e).



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024  
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023.
3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2023 à 2025.
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus.
7. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque de transport pour les travaux publics.
9. Rapport du Conseil communal concernant une demande de prise de participation au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA qui sera créée conjointement avec la commune de Cortailod, à parts égales pour un montant de CHF 50'000.-.
10. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 480'000.- pour la réfection complète du collège de Montalchez.
11. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi qu'à l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT pour l'exploitation du sentier précité.
12. Rapport du Conseil communal relatif au bilan de législature 2021-2024.
13. Informations du Conseil communal.
14. Résolutions, interpellations et questions écrites.

**Mme D. Vantaggio**, présidente, ouvre la séance à 19h33 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

### **1. Appel nominal**

**Mme M. Petitpierre** procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Sandra Tazzer est excusée et remplacée par M. Pierre-Alain Clerc

M. Yann Steiner est excusé et remplacé par M. Mario Morciano

M. Alexandre Béguin est excusé et non remplacé

M. Thierry Rothen est excusé et remplacé par M. Domenico Camarda

Mme Zoé Nater est excusée et remplacée par M. Anthony Logatto.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, la majorité est à 21 voix.

**Mme D. Vantaggio** demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

### **2. Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023**

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 est accepté à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023**

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

### **4. Correspondance**

**Mme D. Vantaggio** donne lecture d'une lettre de M. Sylvain Pabst relative à l'édito du « Comm'à la Une » sorti au mois de décembre 2023. Cette lettre est à disposition des membres du Conseil général.

### **5. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2023 à 2025**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Th. Pittet, chef du dicastère des finances, donne quelques explications.

**M. Th. Pittet** : *« Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas m'étendre sur ce point-là, vous avez lu le petit rapport qui l'accompagne. Simplement mettre trois éléments en évidence. Le travail avec la fiduciaire Deuber & Beuret, on peut résumer ça en travail de confiance, cela fait trois ans que nous avons de l'expérience avec eux pour la révision des comptes, nous avons un travail qui est constructif et orienté solution parce que, évidemment lorsqu'on présente des comptes qui sont audités par des experts, il y a toujours des petites choses qu'il faut améliorer, corriger, etc., cela se fait vraiment dans un bon esprit avec l'envie de faire mieux et les explications qui sont très complètes de la part de cet organe de révision et puis, le dernier point, c'est un coût aussi qui est très compétitif par rapport aux autres propositions qu'on a eues d'autres fiduciaires de la région et environ. Voilà, pas plus d'éléments que ça à vous citer, maintenant je reste évidemment à disposition pour d'éventuelles questions que vous auriez, merci pour votre attention. »*

**Mme M. Tenot Nicati** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme indiqué dans le rapport du Conseil communal, la commission financière a été consultée par courriel et s'est montrée bien sûr favorable à ce que la commune renouvelle le contrat avec la fiduciaire DB Deuber & Beuret SA pour la révision externe de ses comptes pour les années 2023 à 2025. »

**M. J. Panès** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, d'après le responsable du dicastère et le chef du Service des finances, la fiduciaire DB Deuber & Beuret SA va plus loin dans son appui à notre Service des finances avec lequel ils collaborent activement. De plus, ses honoraires sont plus avantageux que ceux de la concurrence. Sur cette base, le groupe PLR s'est montré unanimement favorable au renouvellement du mandat. Merci de votre attention. »

**M. A. Barny** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de notre séance de préparation, nous nous sommes attardés sur le point 2 du rapport et relevons la référence au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes du 20 août 2014. « L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices, une ou plusieurs reconductions sont possibles, dans les limites des règles d'audit applicables aux organes de révision agréés », là je cite le règlement. Sur la reconduction proposée par le Conseil communal et approuvée par la commission financière, nous constatons que nous sommes dans le cadre du règlement mais, pour autant, le contrôle des comptes d'une société privée comme d'une entité publique est une activité importante qui vise à garantir la fiabilité, la régularité et la transparence des informations financières, cela prend une dimension plus importante quand il s'agit de l'argent public. Changer ou conserver le même organe de contrôle est une opération qui présente des avantages comme des inconvénients. Conserver le même organe de contrôle pendant une longue durée permet certainement de bénéficier de son expérience, de sa connaissance de la commune et de sa relation de confiance avec l'administration communale mais, a contrario, cela peut aussi entraîner une baisse de l'indépendance, de l'objectivité, de la vigilance, de la créativité et de la crédibilité des contrôleurs ainsi qu'une augmentation des risques de collusion ou de complaisance mais surtout de laisser se développer une pratique devenue usuelle et donc potentiellement inadéquate pour les exercices comptables suivants. En restant trop longtemps en fonction sur les mêmes comptes, les contrôleurs pourraient manquer de perspectives nouvelles et innovantes pour une meilleure pratique de contrôles et de gouvernance. De l'autre côté, changer d'organe de contrôle permet d'apporter un regard neuf, de bénéficier d'expériences acquises dans d'autres communes, de détecter des anomalies répétées par la structure, de renforcer la confiance des parties prenantes et enfin de respecter les normes de rotation. Les nouveaux contrôleurs peuvent aussi apporter un regard frais sur les procédures et les processus et donc ainsi identifier des lacunes ou des inefficacités qui auraient pu être négligées à la longue par leurs prédécesseurs. En conclusion, la loi et le règlement ont bien tout prévu mais pour des sujets qui vont sans dire, parfois, vont mieux en les disant. Le Groupement de La Grande Béroche acceptera la reconduction du mandat à l'organe du contrôle actuel. Je vous remercie. »

**Mme S. Noirat** : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la désignation de l'organe de révision des comptes communaux, le groupe des Verts autorise le Conseil communal à renouveler pour les années 2023 à 2025 le mandat d'exécution à la fiduciaire DB Deuber & Beuret. »

**M. D. Camarda** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe Socialiste soutiendra à l'unanimité cette demande de reconduction du mandat auprès de la fiduciaire Deuber & Beuret. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2023 à 2025 est accepté à l'unanimité.**

**6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. M. Rognon, chef du dicastère des travaux publics, donne quelques explications.

**M. M. Rognon :** « *Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le projet, qui vous est présenté ce soir, est un projet qui a pour but de préserver le cours d'eau La Vaux. Pas uniquement le cours d'eau, aussi les infrastructures que nous avons en aval avec, toute à la fin, la station d'épuration de Vaumarcus, il y a des conduites qui amènent les eaux usées là-bas et aussi le sentier pédestre des gorges de La Vaux. Afin de permettre de régler cette problématique, nous avons prévu de canaliser les eaux claires, avec une conduite suffisamment dimensionnée et pour stabiliser le terrain, nous souhaiterions réaliser des caillebotis et des caissons en bois avec l'appui du Service forestier. Cette solution permet de retirer tout ce qui est minéral, en fait, de l'infrastructure qu'il y avait avant pour remettre une infrastructure qui est au plus proche de l'aspect naturel que nous avons maintenant. Je suis à disposition pour toute question, merci pour votre attention.* »

**Mme M. Tenot Nicati :** « *La commission financière a reçu ce rapport par courriel et elle aurait pu poser des questions sur ce point à sa séance du 7 février qui a eu lieu après la parution des documents du Conseil général. Cependant, le rapport a été suffisamment étoffé et le dépassement du crédit initial prévu de seulement CHF 15'000.-, alors la commission a préavisé cette demande de crédit favorablement à l'unanimité sans autre forme de procès.* »

**Mme C. Muster :** « *C'est en tant que membre de la commission technique et en tant que PLR que je prends la parole sur ce sujet. Pour la commission technique, cette dernière a examiné la demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus lors de sa séance du 24 janvier 2024. Après une analyse de cette demande en plénum, le conseiller communal en charge du dossier nous a présenté un dossier complet. Partant du constat que le glissement de terrain s'est amplifié dans les intempéries de l'été 2021, des mesures urgentes ont été mises en place. Malheureusement, avec le changement climatique que nous subissons, des dégâts supplémentaires engendreront des travaux plus conséquents et un impact financier supérieur à la première estimation ont été constatés et ne permettent plus de laisser ce secteur sans intervention de sécurisation. Les solutions proposées ont été adaptées et tiennent compte de l'environnement et de la proximité. Même si le sentier devra être temporairement fermé durant les travaux, il permettra aux concitoyennes et concitoyens de la commune d'emprunter à nouveau ce tracé en toute sécurité. La commission technique a accepté cette demande de crédit à la majorité. Après présentation par moi-même aux commissaires PLR, le parti acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.* »

**Mme Ch. Wermeille :** « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal de son rapport qui présente très bien les problèmes actuels et la nécessité d'une intervention rapide. La solution proposée assure l'évacuation des eaux claires et permet de sécuriser durablement le secteur. Nous saluons particulièrement l'utilisation de matériaux locaux et la vision à long terme qui favorisent une stabilisation naturelle du secteur. Nous soutenons donc cette demande de crédit. Merci.* »

**M. L. Affolter :** « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce magnifique lieu dans son écrin de verdure mérite toute notre attention. Suivant le préavis de la commission technique, le groupe Socialiste soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. Nous invitons également la commune à entretenir son sentier car il a souffert des pluies abondantes en fin d'année dernière. Merci de votre attention.* »

**M. P. Ginggen** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement a pris connaissance du document et remercie le Conseil communal de prendre ce dossier en main. La demande de crédit de CHF 100'000.- sera acceptée à l'unanimité par le Groupement. Permettez-moi juste une petite réflexion quant aux stabilisations végétales, que je connais bien, je connais bien ces types de construction proposés qui sont appelés « caissons de bois », qui font leurs preuves depuis de très longues années surtout dans les cantons alpins. L'objectif de construire un caisson est de stabiliser un sous-sol avec un système de bois rangé et, normalement, une des premières règles est que le bois devrait être entièrement recouvert et caché dans le sous-sol. Or, sur le profil longitudinal, figure n° 7 à la page 6, on constate que les rondins, les deux dernières rangées, sont à l'extérieur ce qui diminuera de moitié la vie du caisson. J'espère que l'entreprise spécialisée à laquelle les travaux seront confiés pourra apporter ses conseils pour améliorer, et si possible corriger ce point. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus est accepté à l'unanimité.**

**7. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. M. Rognon, chef du dicastère des travaux publics, donne quelques explications.

**M. M. Rognon** : « Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, donc le tracteur est un outil de base pour un employé des travaux publics. C'est clair qu'à chaque fois qu'il y en a un qui rend l'âme, ce qui a été le cas de l'un de nos tracteurs qui avait 30 ans de service et qui a été remercié l'année passée, nous nous posons toujours la question de comment le remplacer ? Donc, à l'instar de tous nos véhicules, nous essayons d'avoir une plus grande polyvalence, la polyvalence maximale. Nous essayons aussi de voir si nous pouvons le remplacer à l'interne avec d'autres véhicules qui seraient situés ailleurs. Or, force est de constater que pour ce tracteur qui a rendu l'âme l'année passée, nous ne pourrions pas le remplacer à l'interne et, comme il doit faire du déneigement, de la fauche, couper les feuilles, il est nécessaire d'avoir un véhicule avec assez de puissance parce que, vous n'êtes pas sans savoir, que nous sommes une commune qui est quand même assez en pente et, donc, nous pensons avoir trouvé notre bonheur pour ce véhicule-là, qui pourra permettre de réaliser toutes les tâches que les travaux publics réalisent déjà avec la plus grande efficacité. Je reste à disposition pour toute question. Merci beaucoup. »

**Mme C. Muster** : « Brièvement, cette demande de crédit a aussi été traitée dans notre séance du 24 janvier, avec plusieurs questions et interpellations par les commissaires surtout concernant le choix du véhicule, de sa performance, de ses dimensions et de son utilisation mais les réponses sont apparues dans le rapport et on vous remercie. Donc la commission l'a acceptée à l'unanimité des membres présents. »

**M. J.-D. Divernois** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR a bien étudié le rapport relatif à l'achat d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics pour la somme de CHF 90'000.-. Après discussion et après avoir reçu les explications de la commission technique et du conseiller communal, le PLR acceptera à sa majorité le crédit demandé. »

**M. P. Pringalle** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport qui présente les nécessités de remplacer le vieux tracteur en panne et compare l'option d'achat à la sous-traitance en démontrant que cette dernière pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Nous soutenons donc cette demande de crédit. »

**M. J. Bergamin :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche acceptera cette demande de crédit de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics. Merci de votre attention. »

**M. L. Affolter :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous remercions le Conseil communal pour ses rapports très développés et richement illustrés avec de belles images de tracteurs et de tondeuses, un vrai bonheur ».

M. L. Affolter répond aux deux rapports de même nature des points 7 et 8 de l'ordre du jour pour le groupe Socialiste. Il poursuit :

**M. L. Affolter :** « Nous profitons de l'occasion pour remercier notre service de la voirie pour la qualité régulière de l'entretien de nos infrastructures routières et de nos parcs et jardins. Petit bémol ce soir ici au port (en parlant du parking fermé en raison de la taille des arbres). Suivant le préavis de la commission technique, le groupe PS soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics est accepté par 38 voix pour et une abstention.**

**8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque de transport pour les travaux publics**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. M. Rognon, chef du dicastère des travaux publics, donne quelques explications.

**M. M. Rognon :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette fois cette machine permettra à notre sens une meilleure efficacité au niveau de la tonte. Pour diverses raisons, nous avons des machines qui font du « mulshing », cela veut dire des machines qui coupent l'herbe et elle reste sur le terrain. Cela a beaucoup d'avantages à certains endroits, cela permet de devoir moins arroser, par contre c'est problématique surtout au niveau des plages lorsque les gens veulent se prélasser, forcément avec l'herbe fraîche, ils repartent avec la moitié. C'est aussi problématique aux abords des routes parce que si on ne ramasse pas directement ou on ne souffle pas les déchets de coupe, ils peuvent s'accumuler dans les conduites d'eaux claires, les boucher et créer une problématique d'inondation. Nous avons donc réfléchi à ce que nous pouvions prendre, sachant que nous avons actuellement un véhicule qui nous permet de tondre et d'aspirer. Mais il est stationné à Bevaix et ce sont des véhicules qui sont très lents et devoir parcourir la commune de part et d'autre pour faire la tonte, ce n'est pas tellement efficace. Le fait d'avoir une tondeuse que l'on met sur une remorque et de pouvoir l'amener aux endroits où l'on doit justement tondre et ramasser le gazon nous semble être la meilleure solution et la plus efficace. Je suis à disposition pour répondre à vos questions. »

**Mme C. Muster :** « Cette demande quoique presque identique à la précédente n'a pas convaincu complètement les commissaires mais elle est acceptée à la majorité. »

**M. J.-D. Alfter :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR est divisé sur cet objet et chacun votera selon sa réflexion. »

**M. J. Bergamin :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche acceptera cette demande de crédit de CHF 60'000.- et remercie le Conseil communal pour son rapport. »

**Mme Ch. Wermeille** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport qui avance nombre argument en faveur de l'achat de cette superbe tondeuse frontale avec aspiration intégrée. Nous ne remettons pas en doute que les services communaux doivent faire face à des critiques à cause de brins d'herbe qui pourraient malencontreusement rester collés à une serviette de plage. Nous profitons d'ailleurs pour les remercier pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année. Un gazon anglais est possible en Angleterre car il pleut beaucoup. Chez nous, une surface verte afin qu'elle le reste sans arrosage ne devrait pas être tondu à ras une fois par semaine. L'herbe coupée laissée sur place, comme vient de le dire le Conseil communal, représente une bonne protection. Nous regrettons donc le changement de pratique et sommes divisés sur cette demande de crédit. »

**M. J. Fehlbaum** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je me permets de prendre la parole pour un rapport de minorité, tellement minoritaire d'ailleurs que je dois être le seul de mon groupe à refuser ce crédit. Le Conseil communal a bien donné des éléments de comparaison avec le coût d'une externalisation de certains services qui semble crédible et la question d'une mutualisation des équipements avec une commune voisine avait déjà été réglée en commission. Mais que dire alors de l'impossibilité implicite contenue dans ce rapport de mutualiser cette tondeuse avec un autre service, en l'occurrence celui des ports. Le nombre d'heures d'utilisation annuel moyen mentionné dans ledit rapport est de l'ordre d'une centaine. Si l'on estime normalement que la tonte se déroule en moyenne sur une moitié de l'année civile, alors les deux semaines et demie d'utilisation effective ne sont pas misérables, elles sont indécentes. C'est peut-être notre faute à tous, membres de l'autorité législative, qui avons habitué notre exécutif et nos services communaux à dire oui à pratiquement toutes les demandes de crédit depuis l'entrée en vigueur de la commune fusionnée. Avec cette attitude, nous avons probablement donné l'impression que nos finances communales nous permettent de dépenser sans compter, même pour des demandes que je persiste à qualifier d'indécentes. Alors je refuserai cette demande au nom d'une certaine éthique de l'engagement des deniers publics. Merci de votre attention. »

**Mme M. Cuche** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste de La Grande Béroche a lu attentivement le rapport du Conseil communal relatif à cette demande de crédit. Il remercie le Conseil communal. Vu les arguments et les différents chiffres avancés, ainsi que, ne l'oublions pas, l'étendue du territoire de notre commune, « Grandeur Nature », pour rappel une superficie de 42 km<sup>2</sup>, voire 45 dépendant si vous regardez sur « Wikipédia » ou pas, il apparaît indispensable de s'équiper d'outils et de véhicules performants, efficaces et adéquats pour la bonne marche de l'entretien de la commune. Par rapport à la remarque qui a été faite tout à l'heure par mon collègue Jean, je me permets de faire la remarque que ce n'est pas uniquement pour la tonte que ce véhicule sera utilisé et, pour rappel également, la taille de notre commune et tout le travail qui doit être fait, j'imagine que la réflexion a été faite jusqu'au bout par notre conseiller communal selon les éléments contenus dans le rapport. Le parti Socialiste votera à l'unanimité ce crédit. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque de transport pour les travaux publics est accepté par 26 voix pour, 3 voix contre et 11 abstentions.**



**9. Rapport du Conseil communal concernant une demande de prise de participation au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA qui sera créée conjointement avec la commune de Cortaillod, à parts égales pour un montant de CHF 50'000.-**

**M. T. Egger :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en préambule, remercier le Cercle scolaire qui, effectivement, c'est bien lui qui a rédigé ce rapport, merci particulier à Mme Vantaggio, ici présente ce soir, je n'ai pas réussi à le faire lors de la commission car elle était malade, voilà, ce soir, c'est fait. Au-delà des remerciements, peut-être avant de vous présenter ce rapport, le type de financement, ce financement participatif, nous a été présenté par des membres du comité du Cercle scolaire à Cortaillod et à La Grande Béroche et c'est effectivement nous, en tant que membres de l'exécutif, que nous avons trouvé opportun de partir sur ce type de financement. Ce type de financement, vous l'avez compris, c'est donc une participation dans une SA, CHF 50'000.- La Grande Béroche, CHF 50'000.- Cortaillod. Sur cette base, avec un calcul financier que nous avons, bien entendu, montré à la commission financière, finalement, on arrive à investir une somme totale qui est de l'ordre de plus de CHF 750'000.-. À travers cet investissement, bien entendu, il y a des souscriptions, ces souscriptions sont faites, c'est écrit au sein du rapport, principalement auprès des habitants, habitantes de nos communes, Cortaillod et La Grande Béroche, et premièrement plutôt pour les locataires avant que cela ne soit ouvert aux propriétaires. Tout ça reste à affiner au sein des statuts de la SA, ces statuts n'ont pas encore été écrits, c'est vraiment la première phase, la création de la SA. Je crois qu'au niveau du rapport, plus ou moins tout a été dit, je laisserai les commissions notamment la commission financière se prononcer à ce sujet. Et puis, il y a d'autres questions sous-jacentes notamment qu'en est-il de la production ? Est-ce que finalement l'ampérage qui est introduit au sein du bâtiment est suffisant ? Donc la réponse est oui, bien entendu. Peut-être quelques chiffres mais avant, préciser qu'il est nécessaire de faire une demande de raccordement technique, bien entendu, pour savoir si l'installation souterraine arrive à accepter l'ensemble des ampères qui est produit. Donc, la puissance d'introduction, réalisée en 1974, est de 600 ampères et la production maximale d'installation projetée : 460 ampères. Donc, inévitablement, vous l'avez compris, cela sera facile. Peut-être encore une chose, actuellement, les panneaux solaires sont en train d'être installés. C'est véritablement la manière de financer qui vous est posée, la question vous est posée ce soir, de quelle manière finance-t-on ce projet. Et puis, finalement, est-ce que Groupe E, qui est finalement le prestataire, acceptera de nous rémunérer cette production ? Finalement, c'est la loi sur l'énergie qui oblige Groupe E à reprendre et rétribuer de manière appropriée l'énergie renouvelable produite sur son secteur. Donc par ces deux aspects, il y a deux réponses qui ont été données. Concernant le paiement d'énergie, nous avons un tarif de reprise ; ce tarif de reprise, bien entendu, a permis de faire le calcul de rentabilité. Je crois que plus ou moins tout a été dit, à disposition bien entendu concernant les questions qui pourraient émaner de la création de cette SA, création de cette SA qui, comme vous le savez, on attend aussi le résultat du Conseil général de Cortaillod, Conseil général qui aura lieu au début du mois de mars. Si, effectivement, votre autorité accepte la création de cette SA et que Cortaillod n'accepte pas, finalement, l'arrêté devient caduc et peut-être qu'on reviendra auprès de votre autorité avec un autre montant ou un autre ordre de financement, à voir à futur. Merci pour votre attention. »

**Mme M. Tenot Nicati :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière, voulant des éclaircissements sur ce point, a convoqué le conseiller communal en charge de ce dossier dans une séance qui a eu lieu après la convocation qui nous réunit toutes et tous aujourd'hui, c'est-à-dire le 7 février dernier. Les réponses qui nous ont été données ont convaincu la commission de donner un préavis favorable à l'unanimité des membres présents à la demande de prise de participation de La Grande Béroche au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA, à parts égales avec la commune de Cortaillod, ceci pour un montant de CHF 50'000.-. »

**M. J. Fehlbaum :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a eu besoin de nombreuses explications supplémentaires pour comprendre les mécanismes financiers et la stratégie politique qu'implique cette proposition de notre exécutif. Le scénario

*original proposé a finalement récolté une confortable majorité auprès de notre groupe et nous soutiendrons cette demande. Merci de votre attention. »*

**Mme M. Tenot Nicati :** *« Cette fois, je prends la parole pour le groupe des Verts. Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, tout d'abord, un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cet excellent rapport. Le groupe des Verts ne peut qu'approuver cette demande de crédit constituant une prise de participation au capital-actions de la société Les Cerisiers Solaire SA. En effet, la démarche consistant à favoriser le développement des énergies renouvelables dans notre commune, qui plus est au collège des Cerisiers, démarche incluant un processus participatif via des prêts citoyens ne peut que nous plaire. Nous allons donc accepter cette demande à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »*

**M. A. Logatto :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport, nous en avons pris connaissance avec intérêt. Pour notre groupe, des interrogations et des réflexions se sont posées en particulier sur ce modèle de financement participatif. Ce modèle n'a pas fait l'unanimité dans notre groupe mais une majorité y est favorable et votera dans ce sens, considérant notamment que ce modèle participatif offre la possibilité d'impliquer la population dans le projet, donc il permet aussi de diversifier les façons de fonctionner par rapport à d'autres installations existantes. Merci de votre attention. »*

**M. J.-J. Bourquin :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche, lors de sa séance de préparation du Conseil général de ce jour, a bien étudié le rapport du Conseil communal concernant une demande de participation au capital-actions de cette nouvelle société inconnue, Les Cerisiers SA. Le Groupement de La Grande Béroche l'acceptera à l'unanimité. Merci. »*

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant une demande de prise de participation au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA qui sera créée conjointement avec la commune de Cortaillod, à parts égales pour un montant de CHF 50'000.- est accepté à l'unanimité.**

**10. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 480'000.- pour la réfection complète du collège de Montalchez**

**M. T. Egger :** *« Ce collège de Montalchez, seul bâtiment du village de Montalchez appartenant à la commune, bâti en 1870. Le projet s'articule principalement sur un assainissement énergétique du bâtiment. Il y a eu, pour ce faire, un CECB et un CECB+, donc Certificats énergétiques bâtiment qui ont été réalisés en mars 2023. Il y a aussi eu l'expertise d'une société active ici même dans notre commune et également au niveau suisse et, finalement, ces CECB ont vraiment démontré que ce bâtiment, notamment dans le cadre de l'efficacité énergétique de l'enveloppe mais surtout en matière d'émissions directes de CO<sub>2</sub>, a obtenu la note G, qui est la pire note finalement que nous pouvons attribuer à un bâtiment notamment par rapport à l'émission de CO<sub>2</sub>. Inévitablement, l'assainissement s'articule sur le changement du chauffage, chauffage qui est actuellement alimenté par du mazout, chauffage qui sera alimenté par des plaquettes forestières. Il y a eu un long débat en commission technique à ce sujet, je crois que la plupart des réponses ont pu être données, merci également au concours de Thierry Pittet qui s'est immiscé en tant qu'énergéticien dans cette rénovation de bâtiment. Et puis, au-delà du changement du chauffage, il y a également la création, enfin, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques qui alimenteront la borne de recharge, première borne de recharge communale qui sera, effectivement si vous acceptez le crédit, à Montalchez, à proximité d'un parking directement. Et puis peut-être encore un dernier élément : finalement, en commission technique, il a été nommé en fait le type de chaudière, qui émane de la société*

*Heitzmann, soit une Hargassner, qui est juste, pour aller jusqu'au bout de la réflexion, cette chaudière est effectivement une marque de la société Heitzmann et elle est produite, en partie, en Suisse, on essaie effectivement de participer à l'effort national en prenant, si possible, des produits suisses. Après, on ne se fait pas d'illusion, l'entier des produits de la chaudière n'est pas purement helvétique mais voilà, c'était juste pour l'information, à ce sujet-là. À disposition, bien entendu, si vous avez des questions, merci. »*

**Mme C. Muster :** *« Merci beaucoup, pour ce soir également, je prends la double casquette politicienne de la commission technique-PLR et aussi d'habitante de Montalchez. C'est donc avec un grand plaisir de découvrir que des travaux de rénovation sont prévus sur un bâtiment cher à mon village et à tous les enfants et habitants ayant eu la chance d'utiliser les salles de classe ou de se rendre dans le bureau de l'administration de l'ancienne commune de Montalchez avec un petit clin d'œil à Mme Burgat que je salue. Lors de sa séance de commission, la commission technique a demandé des compléments d'informations sur le choix du type de chauffage proposé, chauffage à plaquettes forestières versus pompe à chaleur. Une réponse le soir même par notre conseiller communal, Thierry Pittet, et présente dans le rapport a finalement convaincu les commissaires. Ces derniers remercient le conseiller communal en charge du dossier pour son implication dans la politique de rénovation des bâtiments communaux et ont accepté à l'unanimité cette demande de crédit. Le groupe du parti Libéral Radical s'est rallié aux explications et aux propositions du rapport et acceptera cette demande de crédit d'engagement à l'unanimité. »*

**Mme N. Humbert-Droz :** *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste remercie le Conseil communal de prendre soin du patrimoine immobilier de la commune et d'en préserver les vieux bâtiments. Il se réjouit que deux salles de classe soient maintenues dans le village de Montalchez tout en améliorant au mieux l'efficacité énergétique de cet édifice du 19<sup>e</sup> siècle. Il votera donc à l'unanimité le crédit demandé par le Conseil communal. Merci. »*

**Mme S. Noirat :** *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a pris connaissance de ce projet de transformation et d'isolation du collège de Montalchez. Nous pensons que ce projet est en accord avec l'air du temps, c'est-à-dire l'économie des énergies. Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de ce rapport et nous acceptons ce crédit d'engagement de CHF 480'000.-. »*

**Mme M. Petitpierre :** *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de préparation, le Groupement a pris connaissance du dossier relatif à la demande de crédit pour la réfection du collège de Montalchez. Ce dossier n'a pas suscité de commentaire particulier. Le Groupement remercie le Conseil communal pour ce rapport ainsi que pour l'élaboration de ce projet et acceptera l'arrêté tel que proposé. »*

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 480'000.- pour la réfection complète du collège de Montalchez est accepté à l'unanimité.**

**11. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi qu'à l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT pour l'exploitation du sentier précité**

**M. T. Egger :** *« Merci Madame la présidente. Mesdames, Messieurs, donc cela fait déjà effectivement deux séances du Conseil général que nous abordons, dans les informations, ce thème du « Sentier du Lac » et, cette fois, le rapport vous est remis, avec des chiffres. Peut-être en préambule préciser, et puis ça a été dit en commission technique notamment avant même qu'elle ne passe à la commission financière, en page 3, vous avez de Tivoli à Vaumarcus, vous avez le secteur « GB2 », à savoir un ponton sur pilotis de CHF 750'000.-.*

*Effectivement, cela a été dit et on le sait, cela ne sera pas fait ainsi. Peut-être, petite précision, à la base, le Grand Conseil neuchâtelois avait une première mouture de CHF 3'500'000.- et puis, finalement, ils ont retoqué ce montant-là pour arriver à CHF 2'400'000.-, et ils ont retoqué, notamment, il ne reste plus grand-chose vous me direz, mais ils ont retoqué CHF 750'000.- en lien avec cet aspect ponton sur pilotis. Donc, en l'occurrence, on ne l'a pas corrigé, le rapport émanant du Canton, ils n'en ont fait qu'un seul et comportait ces éléments donc nous voulions ne pas biaiser, finalement, ces images. Et puis peut-être au-delà du montant, CHF 50'000.-, et au-delà du 0.1 EPT, c'est plutôt, véritablement, sur le fond qu'on se prononce sur ce rapport. Vous l'avez compris, ce « Sentier du Lac » on le veut, si possible, le plus proche du lac mais on va faire signer des conventions aux privés. Et ces privés, on ne va pas les menacer pour qu'ils signent absolument la convention, ces conventions. Donc, indéniablement, il y aura certains passages du « Sentier du Lac » qui passeront un peu plus haut et qui reviendront au niveau du lac, c'est un fait, c'est un compromis, c'est ainsi. Et puis, encore une fois, les montants, CHF 50'000.-, à partir de quand ceux-ci seront dépensés, est-ce que c'est véritablement CHF 50'000.-, vous avez compris que cela est basé sur un montant, un investissement que le Canton fera à l'échelle de notre commune et puis nous avons pris un amortissement, nous avons sorti ce chiffre, on espère pouvoir, bien sûr avec votre autorisation, mettre ce montant à partir de 2025, ce qui est clair c'est qu'en 2025, il n'y aura pas grand-chose comme tronçons qui auront été faits, donc, indéniablement, cela ne coûtera pas CHF 50'000.- mais c'est plutôt, encore une fois, sur le fond du rapport qu'on vous demande une position et puis si votre autorité accepte finalement ce rapport, cela nous permettra à nous, en tant qu'exécutif, de signer ces conventions et ainsi aller de l'avant avec ce « Sentier du Lac » avec des premières réalisations qui sont déjà prévues normalement cette année, en 2024, un tout petit tronçon mais bon, c'est déjà un début. À disposition, bien entendu. Merci. »*

**Mme M. Tenot Nicati :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière voulant des éclaircissements sur ce point en a discuté avec le conseiller communal en charge du dossier en sa séance du 7 février dernier et, au final, elle a donné un préavis favorable à cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Merci. »*

**M. B. Schumacher :** *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le rapport du Conseil communal concernant le « Sentier du Lac » a suscité un long débat au sein du groupe PLR. Si la légitimité du droit de passage n'est pas remise en cause, les avis sont partagés sur plusieurs points. Pour certains, il s'agit de préserver les propriétés des riverains, pour d'autres cette demande est prématurée, le sentier n'est pas encore réalisé, les travaux n'ont pas encore été ni agendés ni mis à l'enquête, visiblement ce n'est pas le cas. Certains contestent le montant budgété qui est jugé excessif comme la part du travail engendré. Cependant, CHF 50'000.- avec une dotation de 0.1 EPT qui devraient être inscrits au prochain budget. Je me permets un bref rappel : ayant participé aux travaux de la commission parlementaire du Grand Conseil en 2020 et 2021, une commission qui a proposé un contre-projet indirect avec un décret octroyé en crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- pour l'optimisation du « Sentier du Lac ». Il s'agissait surtout de répondre à l'initiative de nos amis les Verts qui a abouti en 2016. Une initiative qui demandait que les rives et les crêtes des lacs du canton soient accessibles de manière continue par un passage de deux mètres au moins à réaliser dans les deux ans. Sans ce contre-projet, nous pouvions imaginer sans problème l'acceptation de cette initiative par le Grand Conseil, comme ensuite l'acceptation par les citoyennes et citoyens dans le canton. Imaginez donc le résultat écologique, coût d'entretien, nettoyage et j'en passe avec une bande de deux mètres et ceci uniquement sur la rive neuchâteloise du lac. Finalement, la solution trouvée est un moindre mal que nous pouvons accepter sans autre. Je vous rappelle qu'il sera interdit de s'y arrêter, interdit aux vélos et que les chiens devront être tenus en laisse. Précisons encore que la réalisation se fera par étapes entre 2023 et 2028. Et je remercie le Conseil communal d'avoir corrigé le rapport, c'était aussi le but de mon intervention ; effectivement, ce ponton sur le lac de CHF 75'000.- et le porte-à-faux de CHF 62'000.- ne sont pas compris dans le crédit de CHF 2'400'000.- et là je peux vous renvoyer au procès-verbal mais cela on s'en passe, le Conseil communal l'a corrigé. Donc, l'investissement de notre commune prévu est d'environ CHF 292'000.- qui pourrait peut-être aussi changer la somme budgétée de CHF 50'000.-. Toutefois, force de considération, je vous propose d'accepter cette demande de crédit mais de l'inscrire au budget uniquement l'année où débiteront les travaux*

*d'aménagement, ceci de même pour autoriser la dotation de 0.1 EPT. Mais comme je viens de l'entendre que les travaux devraient commencer l'année prochaine, je vais renoncer à déposer, si c'est bien le cas ? Ou cette année ? Aucune assurance. L'idée était de déposer un amendement qui autorisait la dépense et l'engagement du 0.1 EPT, la dotation de 0.1 EPT uniquement lorsque les travaux auraient commencé. Vu que le « Sentier du Lac » est prévu d'être réalisé de 2023 à 2028, on pourrait avoir un décalage comptes-budget de CHF 50'000.- pendant plusieurs années. Alors si ce n'est pas le cas, je crois qu'il n'y a pas lieu d'amender cet article, le groupe PLR sera un peu divisé sur ce dossier, il l'aurait accepté à l'unanimité avec l'amendement. Je vous remercie. »*

**Mme M. Tenot Nicati :** *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a bien examiné le rapport fourni par la commune, rapport qui fait part des avancées communales en la matière. Un grand merci pour ce rapport bien présenté. Juste un petit historique : effectivement, comme l'a dit le représentant du groupe PLR, les Verts neuchâtelois ont lancé en 2016 une initiative « Rives pour toutes et tous », initiative qui avait récolté plus que 50'000 signatures en six mois. Finalement, le 26 janvier 2021, le Grand Conseil a décidé de proposer un contre-projet indirect sous la forme d'un crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- sur cinq ans pour réaliser les tronçons manquants du « Sentier du Lac », délai considéré comme raisonnable. L'initiative de départ fut retirée en faveur du contre-projet, les Verts considérant que ce dernier poursuivait finalement la majorité des buts demandés par l'initiative. Nous y sommes donc enfin, le Canton nous présente un plan d'aménagement des rives du lac à peu près finalisé pour que la population piétonne puisse y avoir accès de façon optimale. La commune de La Grande Béroche a tout intérêt à ce que ses futurs tronçons soient bien entretenus et l'accord de principe demandé pour l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.- et l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT nous sont, au contraire du groupe PLR, un minimum. Le groupe des Verts va donc accepter à l'unanimité cette demande de crédit. En vous remerciant pour votre attention. »*

**M. F. Nussbaum :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance de ce rapport concernant la demande de crédit de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi que la dotation en personnel de 0.1 EPT pour son exploitation. Le Groupement accepte à l'unanimité cette demande tout en souhaitant que le dossier, qui date d'un certain temps déjà, puisse évoluer. Merci de votre attention. »*

**M. A. Logatto :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal, nous avons pris connaissance du rapport. Notre groupe est unanimement favorable au projet du « Sentier du Lac ». Nous allons donc accepter le rapport afin que le Conseil communal puisse poursuivre le projet en collaboration avec le Canton et les propriétaires de terrain. Merci. »*

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi qu'à l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT pour l'exploitation du sentier précité est accepté par 35 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

## **15. Rapport du Conseil communal relatif au bilan de législature 2021-2024**

**M. T. Egger :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un rapport informatif, finalement, ce bilan de législature. Peut-être répondre à l'une des questions qui pourraient y avoir : pourquoi maintenant ? Finalement, on n'est pas encore à la fin, il reste deux séances du Conseil général mais principalement parce que des élections vont avoir lieu d'ici le 21 avril et puis, nous avons travaillé durant quatre ans, trois ans et demi, ensemble et finalement, c'était important de montrer à la population ce qui a été fait et je crois qu'on peut en être fiers, toutes et tous, de ce qui a été fait durant ces trois ans et demi. Et puis, notamment pour*

*pousser la population, pour ceux qui seraient motivés à rejoindre nos partis politiques respectifs, on trouvait important de faire ce bilan de législature en début d'année, de façon, effectivement peut-être, éveiller des vocations. Je vous remercie. »*

## **16. Informations du Conseil communal**

**M. F. Del Rio :** *« Mesdames, Messieurs, je vous prie d'excuser ma voix caverneuse également même si elle me va probablement mieux à moi. Comme vous le savez sans doute, le Grand Conseil a validé le 5 décembre dernier un changement au niveau de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Il s'agit d'un article, sauf erreur de ma part, c'est l'article 41 al. 2 let. a où il autorise de repousser de trois mois l'échéance initialement prévue pour la validation des PAL par les législatifs qui était le 27 février 2024 et qui passe ainsi au 31 mai 2024. L'élément principal, l'enjeu finalement à travers cet article et à travers cette bouffée d'oxygène donnée par le Grand Conseil c'est essentiellement un enjeu financier puisque l'article dont je viens de parler concerne l'expropriation matérielle, autrement dit tous les propriétaires qui sont, à travers cette révision du PAL, contraints à renoncer à leurs zones à bâtir. Cela représente rapidement des montants très importants pour les communes qui doivent déduire drastiquement leurs zones à bâtir et donc, la prise en charge à 100% par le Canton est ainsi permise, trois mois supplémentaires, ainsi permise jusqu'à fin mai. Donc, la prise en charge par le Canton se fait à travers le fonds sur l'aménagement du territoire. En ce qui nous concerne, La Grande Béroche, après le travail acharné que nous avons mené, notre mandataire a mené, nous ne faisons pas partie de ces communes qui courent donc le risque de devoir mettre la main à la poche de manière importante. Donc je réponds volontiers à vos questions éventuelles mais cela veut dire que cette échéance de fin février que nous avions à tout prix, on va pouvoir en profiter pour déjà pouvoir prendre connaissance du retour du Canton quand nous l'aurons, quand nous l'aurons parce que l'examen préalable ne nous a pas encore été transmis. Donc je pense que le Canton aussi a tout intérêt à se donner cette bouffée d'oxygène. Donc nous verrons à quelle sauce nous serons mangés mais, selon les renseignements que j'ai pu glaner dans les coulisses, notre dossier est plutôt très bon et les mauvaises surprises à craindre sont minimes. Nous vous informerons et nous informerons évidemment la super commission du PAL dès que nous aurons arrêté la date de la séance, dès que nous aurons des informations supplémentaires. Je ne sais pas si sur ce dossier en particulier, qui évidemment a demandé beaucoup d'énergie à beaucoup d'entre vous, il y a des questions, j'y réponds volontiers. S'il n'y en a pas... ce n'est pas le cas donc c'est avec plaisir que je passe à un autre point. Cela concerne les bons « Rail Check », donc Onde Verte. Chaque année, depuis cinq ans, cela fait cinq ans que nous prenons en charge ces bons « Rail Check », nous proposons donc des bons de 50%, si vous en souvenez, et puis, en début d'année, comme à l'accoutumée j'ai envie de dire, la chancellerie a contacté les CFF et nous avons appris, la chancellerie a appris que, finalement, ces bons « Rail Check » n'étaient plus d'actualité, il s'agit de simples bons de réduction avec un code à faire valoir. Malgré la question posée par la chancellerie concernant les tarifs, les CFF n'ont pas répondu jusqu'à ce qu'on se rende compte qu'il y avait eu une augmentation substantielle, en l'occurrence, nous sommes passés de CHF 711.- à CHF 747.-, ce qui fait CHF 92.- de différence. C'est-à-dire que nos jeunes de La Grande Béroche doivent déboursier CHF 92.- de plus que l'année dernière. Ce n'est pas peu, c'est un peu dommage, véritablement, nous le regrettons. Nous regrettons surtout que nos partenaires, avec lesquels nous avons des contacts réguliers, comme Car Postal, TransN en particulier, les CFF aussi, qu'ils n'aient pas daigné nous informer ou attirer notre attention avant, nous avons sans doute loupé quelque chose à travers les réseaux sociaux ou les sites Internet et nous en sommes vraiment navrés. Nous restons quand même, La Grande Béroche, une des rares communes qui contribue à cette hauteur-là au niveau de ces abonnements pour nos jeunes. Je crois que la chancellerie a déjà été sollicitée pour donner quelques explications et je crois que notre chancelier a pu lui-même les fournir précisément et rassurer ceux qui étaient un petit peu émus de cette situation Je ne sais pas si*

*j'oublie éventuellement un élément ou l'autre ? Là par contre, il n'est pas souhaité de question (rires). »*

**M. T. Egger :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, première information : comme vous le savez certainement, Mme Lisa Baumann a été titrée championne du monde de Snow Bike. Pour fêter comme il se doit cette performance remarquable, vous êtes toutes et tous conviés après-demain, mercredi 21 février, ici à 18h, un e-mail vous a été envoyé à ce sujet-là, on vous y attend nombreux et nombreuses. Ensuite, peut-être répondre à la question de M. Stefan Lutz, qui a posé la question le 18 décembre 2023, concernant les futures élections ; il proposait que le village des candidats ne soit pas mentionné. Nous avons débattu au sein de l'exécutif en donnant les avantages et les inconvénients de cette proposition, nous en avons longuement parlé, nous nous sommes inspirés, finalement des autres communes, de leur façon de faire, notamment les communes fusionnées, c'est plus pratique, et puis, nous sommes arrivés à la conclusion suivante : finalement, les électeurs, les électrices veulent connaître un certain nombre d'arguments, un certain nombre d'éléments sur les personnes qui se mettent en liste. Et, indéniablement, le village en fait partie. Donc, finalement, en ne mettant pas le nom du village, on ne donne pas l'information et les électeurs et les électrices iront la chercher par leurs propres moyens, si je puis dire. Parce que nous le savons tous ici, dans cet hémicycle, on veut quand même savoir de quel village viennent ceux pour qui on va voter. Et puis finalement, nous avons aussi peur qu'en ne mettant pas cette information, on perd des électeurs, des électrices, c'est-à-dire que, finalement, « on ne sait même pas d'où ils viennent, on est plusieurs villages, on met le bulletin de vote de côté et on ne vote pas ». Je vous rappelle quand même que le taux de participation est ridiculement bas, ridiculement bas, et ce n'est vraiment pas le but. Voici un certain nombre d'éléments qui nous ont fait clairement pencher pour garder l'élément villageois au sein des listes de nos partis respectifs. Et puis, peut-être, à ce sujet-là, vous rappelez que le dépôt des listes signées est fixé au 26 [février] à midi. Finalement, M. Pfund, notre chancelier, reste à disposition des personnes qui sont responsables de la liste de façon à pouvoir la compléter de la meilleure des façons qui soit, le but est d'avoir quelque chose d'homogène, vous l'avez bien compris. Encore deux informations, la première : concernant la salle de gym de Bevaix, la double salle de gym de Bevaix, donc comme vous l'avez peut-être constaté, il n'y a plus les gabarits, sous-entendu que le permis de construire est acquis. Dès le moment où le permis de construire est acquis, nous pouvons faire travailler nos mandataires qui ont déjà travaillé longuement sur ce projet, et puis ces mandataires nous ont précisé, au vu des délais légaux, cahier des charges, appel d'offres, etc., vous imaginez bien le temps que cela peut prendre, grosso modo, nous aurons le devis finalisé, un devis général à 80%, il sera finalisé à la sortie du mois d'août de cette année, sous-entendu, cela sera la prochaine législature qui votera sur cet objet, notamment sur le crédit d'un montant de..., vous pouvez l'imaginer, cela n'est pas un secret. Et puis, pour terminer, pour vous dire que finalement notre législature, votre législature va jusqu'à la fin du mois de juin de cette année, et puis finalement, vous êtes encore tout à fait disponibles pour voter et puis continuer à voter, sous-entendu, il y a deux séances du Conseil général qui vont encore arriver, celle du mois d'avril et celle du mois de juin et, indéniablement, il y aura des demandes de crédit, en tout cas pour le mois d'avril, on verra pour le mois de juin, le mois de juin étant considéré plutôt pour les comptes. Juste pour vous préparer à cet aspect-là, il risque d'y avoir certains investissements importants encore d'ici la fin de cette législature. Je vous remercie. Oui, je suis un peu emprunté là... Oui, effectivement, donc, nous avons consulté les groupes politiques pour savoir s'il ne serait pas opportun de faire un stamm, mais un stamm général en prenant l'ensemble des partis politiques et le dimanche des votations, se retrouver ici même pour suivre les résultats et je crois savoir que la plupart des partis politiques y a répondu favorablement. Pour information, on se retrouva tous ici le 21, c'est un dimanche, pour suivre, après libre à chaque parti politique, effectivement, de faire un pré-stamm, un après-stamm, libre à vous. Je vous remercie. Je laisse la parole à mes collègues. »*

**M. H. Assumani** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je prends la parole pour, comme vous le savez, en décembre dernier, le directeur du Cercle scolaire Les Cerisiers a donné sa démission. Le comité scolaire a travaillé ardemment fin décembre pour pouvoir trouver son remplaçant. Il a été désigné il n'y a pas longtemps, il s'agit de M. Hajdarbasic, actuellement directeur au C2T au Landeron ; il prendra ses fonctions à la rentrée du mois d'août. Merci. »

## 17. Résolutions, interpellations et questions écrites

**Mme M. Petitpierre** donne lecture d'une interpellation du groupe Socialiste relatif à des motions pendantes : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste demande au Conseil communal de bien vouloir, dans la mesure du possible, répondre aux motions qui sont en attente sur son bureau, à savoir celles dont le délai de traitement est échu. En effet, la fin de la législature arrive à grands pas, il nous semble que notre Conseil communal dispose de toutes les compétences et du recul nécessaires pour y répondre. De plus, lors de la séance du Conseil général du 27 mars 2023, le Conseil communal disait qu'il était prévu, nous le citons, que « concernant la stratégie de parcage et la stratégie des zones, notamment les zones 30 km/h à La Grande Béroche, qu'un projet complet soit présenté, après avoir été soumis à la commission technique, certainement à la rentrée scolaire du mois d'août 2023, à la première séance ». Là encore, le groupe Socialiste souhaite que le dossier soit soumis à notre actuel Conseil qui dispose aussi d'une connaissance du territoire dûment enrichie durant cette législature. Merci de votre attention, au nom du groupe Socialiste, Maximilien Ignoto. »

**M. T. Egger** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cela nous permet de rebondir sur ce qui a été dit auparavant, il reste deux séances du Conseil général, avec des réflexions et puis, effectivement, le but, le souhait d'ici ces deux prochaines séances, de vous apporter, peut-être pas pour chaque motion, des rapports complets et définitifs mais du moins des informations et des aspects concrets sur ces différentes motions. »

**M. Th. Pittet** : « Je complète juste peut-être spécifiquement par rapport au parcage et aux zones 30 km/h. Merci pour ce rappel, j'avais oublié que je m'étais engagé aussi fermement. Tout ça pour vous dire que le travail avance, ce qu'il y a d'assez intéressant c'est que, la semaine passée, lors de deux séances, nous avons parlé de parcage notamment et de plans de parcage pour La Grande Béroche et donc c'est en cours. Nous avons fait une étude, mandaté une étude qui arrive au bout en toute fin d'année sur laquelle nous attendons encore une dernière séance pour compiler les résultats. Concernant notamment le parcage de la Pointe du Grain, donc ça a avancé, bien avancé, et puis, on est en train de mettre en place, au niveau de la Sécurité publique en collaboration avec le Service technique et en discussion avec le Conseil communal, une stratégie de parcage, c'était à l'ordre du jour de la semaine passée, avant qu'on reçoive cette interpellation et cela le sera encore ce mercredi. Donc ça tombe bien, on est quand même alignés. Et, en principe, d'ici le mois de juin, comme l'a dit Tom toute à l'heure, il y aura une information, proposition de prise de décision du Conseil général sur cette stratégie de parcage notamment. Pour la partie zones 30 km/h, je ne suis pas certain qu'on arrive pour ce semestre, on va essayer mais ce n'est pas sûr. »

**M. B. Schumacher** : « Madame la présidente, j'aurais voulu faire une remarque concernant le rapport de législature, vous ne nous avez pas donné la parole, est-ce que je peux la faire ? J'aimerais remercier le Conseil communal pour ce rapport, ce bilan de législature, c'est un document qui est très bien fait, très encourageant. Il y a juste dans les bâtiments et énergie, j'ai été un peu surpris, on parle de la salle de sport de Gorgier pour un montant de plus de CHF 7'000'000.-. Nous avons voté CHF 7'300'000.- en 2022 et CHF 2'220'000.- en 2023, on est à plus de CHF 9'500'000.-. »

**M. T. Egger** : « Oui, cela appelle une réponse, effectivement. Dans les faits, le montant total, effectivement, CHF 7'300'000.- + CHF 2'220'000.-. Peut-être spécifier, et on l'avait fait lors de cette votation sur les CHF 2'220'000.-, finalement, on s'était arrêtés dans les CHF 7'300'000.- à ce qui était du mobilier fixe, en partie, en tout cas, et puis, il y a aussi un autre aspect,



*d'ailleurs cela a été démontré lors de la votation des CHF 2'220'000.-, ce sont tous les aménagements extérieurs. Alors pas leur globalité, certes, mais le gros du CHF 2'220'000.- ce sont effectivement les aménagements extérieurs qui sont venus se greffer au bâtiment en question, et, encore une fois, le permis de construire a été obtenu et nous l'avons fait voter à votre hémicycle, CHF 7'300'000.-, sans les aménagements extérieurs et sans le petit matériel qui, finalement, coûte très cher. Le bâtiment en tant que tel, après ça dépend jusqu'où l'on va au niveau du bâtiment mais, on prend bonne note de la remarque et puis, effectivement, vous l'avez vu au travers de ce bilan de législature, on veut essayer d'être le plus concis possible pour essayer de faire lire, vous faire lire, et faire lire la population pour que cela ne soit pas barbant mais que cela soit plutôt intéressant. Merci. »*

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 21h00.

Le rédacteur du procès-verbal

Nicolas Pfund  
Chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 19 février 2024



## Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire et supplémentaire d'un montant de CHF 65'000.- relative à l'assainissement des parties métalliques et de l'ensemble des machines de mise en balance des cloches du temple de Bevaix

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

En 1601, le Conseil d'État autorise l'ancienne commune de Bevaix à utiliser les matériaux de l'église, qui tombe en ruine, pour construire un temple dans la localité. Cette église était autrefois située au prieuré, soit à environ 900 mètres à l'Est du village. C'est en 1605 que débute la construction du temple ; par la suite, diverses restaurations ou transformations ont été effectuées. Par exemple, en 1886 a eu lieu la restauration intérieure dirigée par Léo Châtelain, notamment avec le remplacement du plafond par un berceau de bois dégageant les arcs de l'entrée du chœur et de la tour.



Ce bâtiment historique est un point de repère et d'identification du village, l'édifice possédant des qualités historico-architecturales multiples et évidentes, comme des restes romains, rares dans le canton. En effet, comme précisé au sein du premier paragraphe, ce temple provient en partie des restes du prieuré bénédictin, notamment l'arc du portail d'entrée. C'est le seul édifice religieux appartenant à la commune.

Les cloches font partie intégrante du bâtiment, ce sont elles qui, précédemment, donnaient l'heure pour les habitantes et habitants. Celles-ci résonnent toujours pour nous rappeler notre histoire.

## 2. **Projet**

---

Le service des bâtiments a mandaté une entreprise spécialisée depuis 1918 dans la technologie des clochers d'églises pour une analyse des dysfonctionnements perçus lors d'un service.

Il est ressorti de cette analyse plusieurs points négatifs, notamment le fait que les battants d'époque réagissent mal à une utilisation rigide due aux premiers moteurs électriques qui ont équipé les clochers. Au fil du temps, l'impact des battants a mis à mal le métal des cloches.

Le projet s'articule donc sur deux aspects, premièrement l'assainissement des parties métalliques qui est indispensable pour maintenir un clocher et deuxièmement un remplacement des machines de mise en balance des cloches. Pour cette deuxième partie, le but est de pouvoir piloter les moteurs existants (remplacement de ceux-ci s'il est impossible de le faire ; acquisition de nouveaux moteurs prévus au sein du crédit soumis au sein de ce rapport) et surtout régler le problème en lien avec les battants par un tarage de la chasse (partie inférieure).

### 3. Détails du crédit

---

Le détail du crédit est présenté au sein du tableau ci-dessous :

Travaux temple Bevaix	
Types de travaux	Montants devisés
Plan, coordination technique, appareils de levage, etc.	CHF 6'500.-
Démontage de l'installation des cloches	CHF 7'800.-
Armatures zinguées	CHF 8'600.-
Montage de l'installation des cloches	CHF 11'200.-
Machine de mise en balance des cloches	
Démontage, plan, coordination, levage	CHF 4'500.-
Système intelligent d'entraînement	CHF 9'900.-
Optimisation du son, tarage, régulation	CHF 6'700.-
Roue dentée, moteur, montage, etc.	CHF 9'800.-
Montant total	<b><u>CHF 65'000.-</u></b>

## 4. Conclusion

---

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 65'000.-.

Ce montant n'était pas prévu au sein du budget des investissements, il est toutefois important de réaliser ces travaux cette année encore surtout pour l'assainissement des parties métalliques et, dans une moindre mesure, régler la problématique en lien avec le vieillissement prématuré des cloches dû aux battants. Il s'agit donc d'un crédit supplémentaire.

Ce rapport a été présenté aux commissions financière et technique le 27 mars 2024 avec un préavis favorable à l'unanimité.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le vice-président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                              Tom Egger



**Arrêté relatif à une demande de crédit complémentaire et supplémentaire d'un montant de CHF 65'000.- relative à l'assainissement des parties métalliques et de l'ensemble des machines de mise en balance des cloches du temple de Bevaix**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 65'000.- est accordé au Conseil communal pour l'assainissement des parties métalliques et de l'ensemble des machines de mise en balance au temple de Bevaix.

**Art. 2 :** Le Conseil général octroie un crédit supplémentaire de CHF 65'000.- pour l'exercice budgétaire 2024 afin de couvrir les dépenses relatives aux travaux ci-dessus.

**Art. 3 :** La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 3500 Paroisse protestante » et amortie conformément à la loi au taux de 5%.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



## Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 2'280'000.- pour l'acquisition du/des bâtiments de l'ancien Hôpital et du bien-fonds n°3049 du cadastre de Saint-Aubin-Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

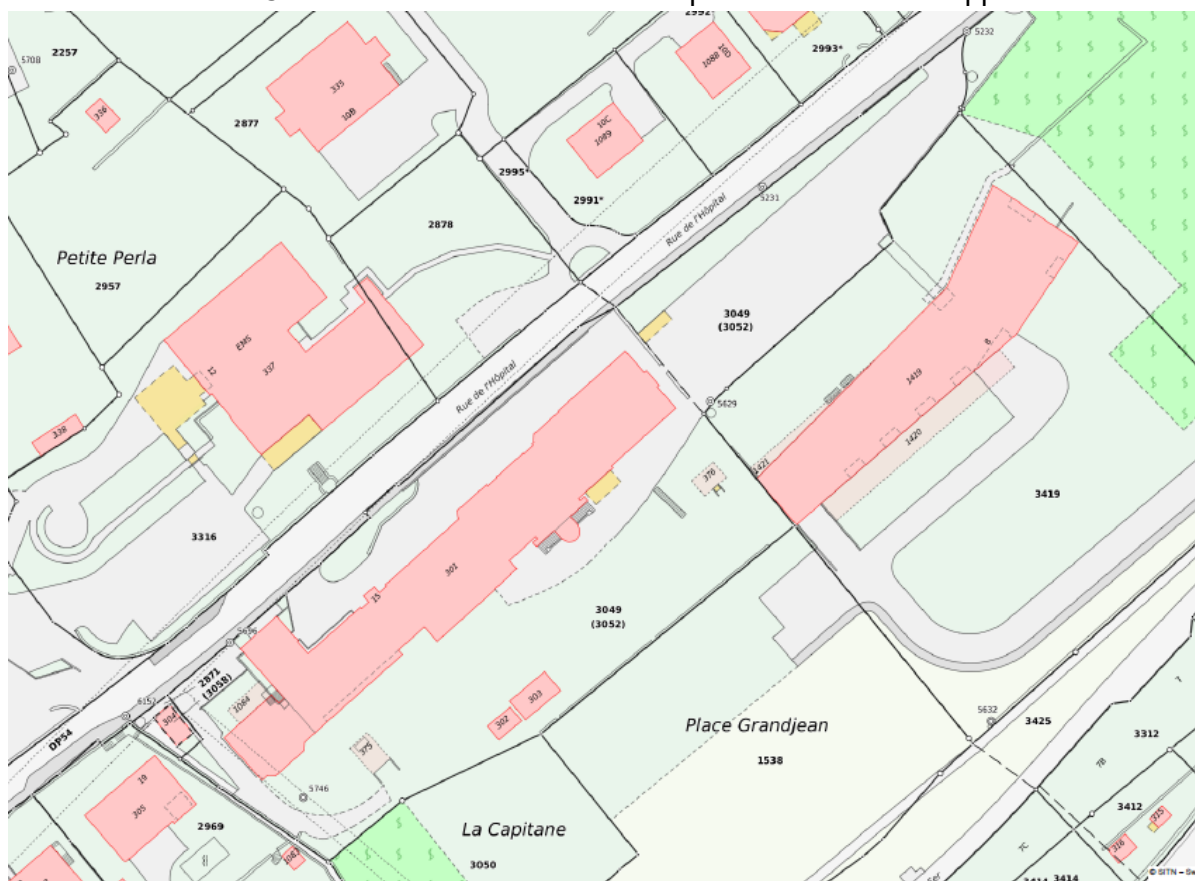
### 1. Introduction

Les bâtiments de l'ancien Hôpital de La Béroche, sis à la rue de l'Hôpital 15 à Saint-Aubin-Sauges, sont propriétés de l'État de Neuchâtel. Ils se situent au sein du périmètre C1 du Plan Spécial « Place Grandjean ».

La Fondation de l'ancien Hôpital de La Béroche est propriétaire du terrain (bien-fonds n°3049) et octroie un droit de superficie (DDP) en faveur de l'État de Neuchâtel (bien-fonds n°3052) d'une « longue » durée.

La Commune de La Grande Béroche s'est, depuis sa création en 2018, intéressée activement sur le devenir de ce bâtiment. En effet, ce bâtiment emblématique de la région est vide depuis trop longtemps. Des rencontres ont donc été organisées avec les deux propriétaires concernés. La Commune a alors proposé de financer des études pour une potentielle réaffectation du site. Des montants ont donc été inscrits au sein de deux budgets successifs, dans les « petits » crédits.

Votre autorité, après explication, a accepté ces montants pour, notamment, montrer notre intérêt à faire revivre ce site. Ces crédits ont donc amené à la présentation de ce rapport.



## 2. Spécificité des bâtiments

---

Afin de mieux comprendre la spécificité des bâtiments qui ont été construits les uns après les autres, voici ci-dessous un plan explicatif.



La typologie est fortement dédiée à l'activité hospitalière. Le principe général de fonctionnement est organisé le long d'un couloir central avec, au Sud, principalement les chambres et les lieux de travail et, au Nord, des locaux de service. Mais cela n'est pas forcément ainsi dans tous les bâtiments.

Il y a peu de circulations verticales impliquant beaucoup de passages dans les couloirs pour atteindre les cages d'escaliers intérieurs (deux cages d'escaliers et un ascenseur/monte-lits).

Les alimentations techniques (chauffage, électricité, eaux claires et usées) arrivent toutes dans le bâtiment central n°4. Pour rappel, l'Hôpital est raccordé à BéroCAD SA.

## 3. Études programme initial

---

Sur la base des crédits évoqués au point 1 et acceptés par votre autorité, nous avons pu établir un cahier des charges des intentions pour ce bâtiment en évoquant différents scénarios et variantes afin de mandater un bureau d'architectes (SAREG Architecture + Entreprise générale) pour une étude de faisabilité et un chiffrage des coûts de transformation.

Un premier document a été finalisé au début du mois d'octobre 2022, celui-ci comportant une quarantaine de pages. Ci-dessous, vous trouvez la version qui avait alors été « choisie » parmi trois variantes.





Et son coût :

<b>PRIX DE REVIENT</b>	
------------------------	--

**ACQUISITION**

<b>CFC 0</b>	<b>BATIMENT</b> (à expertiser)			
	Estimation sommaire achat et frais	1.040	3 000 000	3 120 000

**COUTS DE CONSTRUCTIONS**

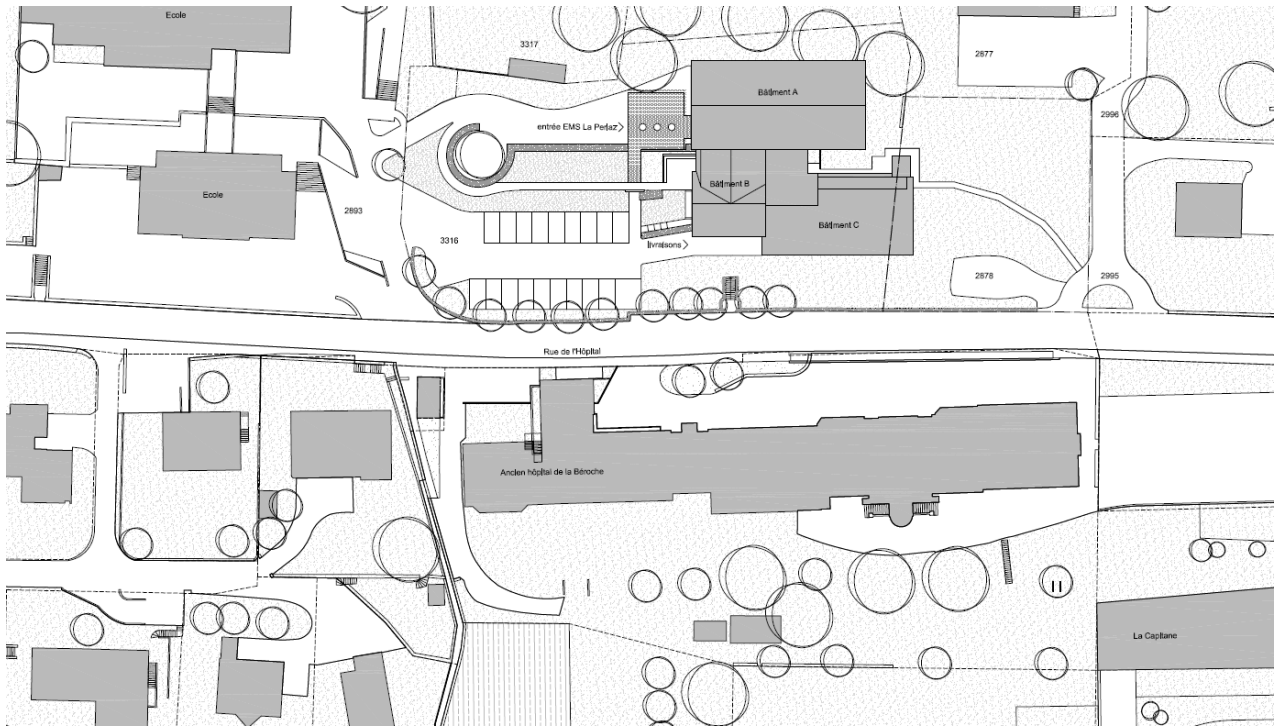
<b>CFC 1</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>			
	Démolitions intérieures + bâtiments 1 et 2			600 000
	Provision pour amiante et polluants (à expertiser)			220 000
				<b>820 000</b>
<b>CFC 2</b>	<b>BATIMENT</b>			
	<b>Existant à transformé</b>	<b>m3</b>	<b>chf</b>	<b>chf</b>
	Bat 1	0		0
	Bat 2	0		0
	Bat 3	2 442	600	1 470 000
	Bat 4	3 775	600	2 270 000
	Bat 5	2 039	600	1 220 000
		<b>8 256</b>		<b>4 960 000</b>
	<b>Nouveau bâtiment</b>	<b>7 535</b>	<b>820</b>	<b>6 180 000</b>
		<b>15 791</b>		<b>11 140 000</b>
<b>CFC 4</b>	<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>			<b>500 000</b>
<b>CFC 5</b>	<b>FRAIS SECONDAIRES ET RESERVES</b>			<b>1 250 000</b>
			10.0%	12 460 000
<b>TOTAL</b>	<b>COUT DE CONSTRUCTION</b>			<b>13 710 000</b>

PRIX DE REVIENT TERRAIN + COUTS DE CONSTRUCTION

	<b>16 830 000</b>
--	-------------------

#### 4. Études programme secondaire

Suite au premier document dont une version vous est présentée au point précédent, une rencontre a été organisée avec les deux acteurs directement concernés. Dans ce cadre, une nouvelle approche a été évoquée en incorporant au sein de la réflexion l'EMS de la Perlaz au travers de sa Fondation. Le but étant d'envisager deux secteurs distincts de chaque côté de la route de l'Hôpital, au Nord, le secteur « scolaire » (et parascolaire) et, au Sud, le secteur « Santé – Social » avec EMS, foyer de jour et cabinets médicaux.



Par conséquent, sur la base de l'étude du programme primaire, un nouveau cahier des charges est rédigé en y intégrant les demandes de l'EMS de la Perlaz.

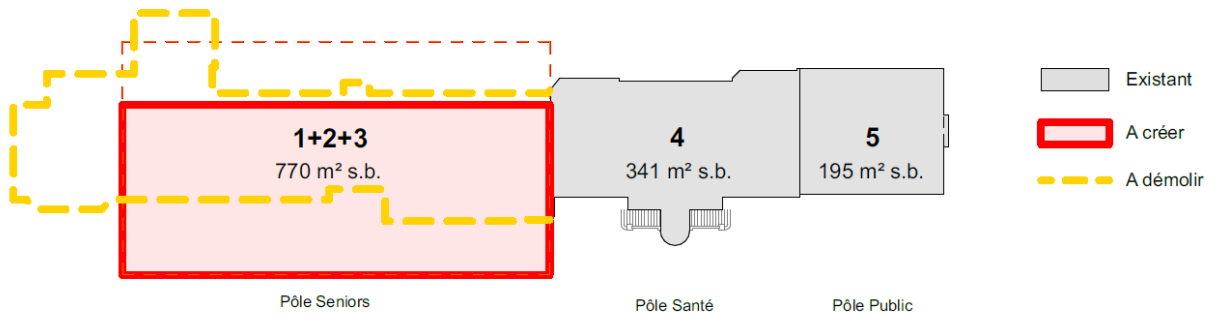
En juillet 2023, la seconde étude de faisabilité est terminée dont voici les bases, plans et coûts :

<p style="text-align: center;"><b>VARIANTE 1</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>VARIANTE 2</b></p>
<p>Affectation : 100% Utilité publique</p>	<p>Affectation : 100% Utilité publique</p>
<p><b>Démolition PARTIELLE</b> Bâtiments 1, 2, 3</p>	<p><b>Démolition COMPLETE</b></p>
<p>Transformation : Bâtiments 4 et 5</p>	<p><b>Bâtiments existants non protégés</b></p>
<p>Construction : Nouveau bâtiment Parking souterrain</p>	<p>Construction : Nouveau bâtiment Parking souterrain</p>

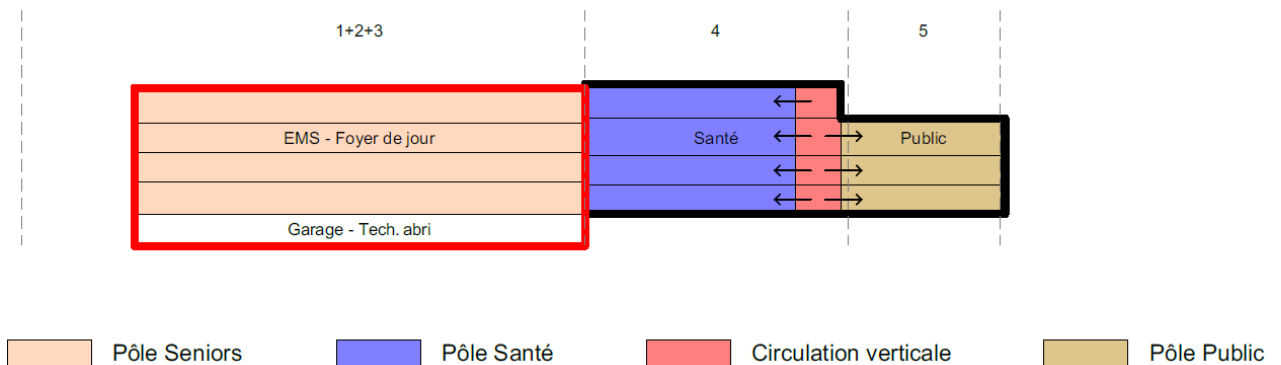
Pour la **variante 1**, les **surfaces utiles nettes** prises en compte :

Etages	Pôles	Programmes	Cahier des charges			Variante		
			m² nets	Par Pôles	Par étages	m² nets	Par Pôles	Par étages
Sous-sol	Parking, abri							
	Seniors	EMS				155	155	155
Rez Inf	Vide sur rampe parking							
	Santé	Locaux médicaux				250	250	
	Public	Kallo				160	160	
	Seniors	EMS				445		
	Seniors	Foyer de jour				180	625	1035
Rez sup	Santé	Locaux médicaux				270	270	
	Public	Etat civil				80		
		Office du tourisme				85	165	
	Seniors	EMS				700	700	1135
1er	Santé	Locaux médicaux				215	215	
	Public	Associations				165	165	
	Seniors	EMS				700	700	1080
2ème	Santé	Locaux médicaux				55	55	
	Seniors	EMS				700	700	755
Total	Santé	Locaux médicaux	500	500		790	790	
		Kallo	150			160		
		Etat civil	40			80		
	Public	Office du tourisme	30			85		
		Associations	180	400		165	490	
	Seniors	EMS	2800			2700		
	Seniors	Foyer de jour	180	2980	3880	180	2880	4160

Sur plan :



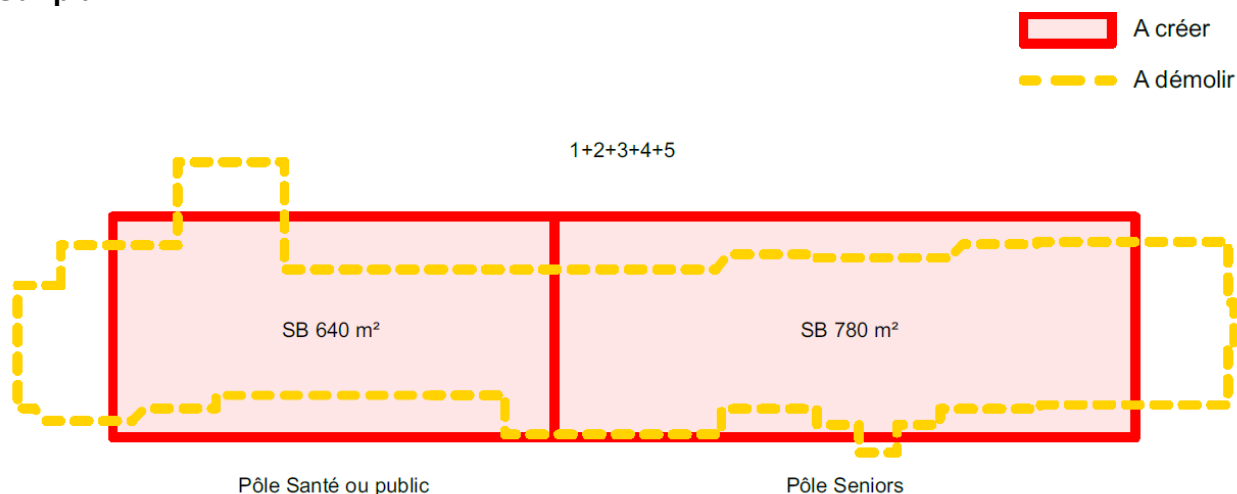
En coupe :



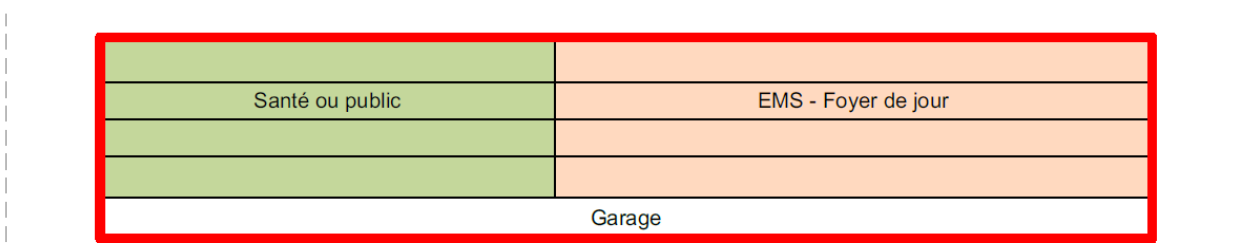
Pour la variante 2, les surfaces utiles nettes prises en compte :

Etages	Pôles	Programmes	Cahier des charges			Variante		
			m² nets	Par Pôles	Par étages	m² nets	Par Pôles	Par étages
Sous-sol	Parking, abri							
	Santé ou public	Accès parking				40	40	
	Seniors	Accès parking				40	40	80
Rez Inf	Abri							
	Vide sur rampe parking							
	Santé ou public	Locaux médicaux ou publics				480	480	
	Seniors	EMS				530	530	
	Seniors	Foyer de jour				180	180	1190
Rez sup	Santé ou public	Locaux médicaux ou publics				580	580	
	Seniors	EMS				710	710	1290
1er	Santé ou public	Locaux médicaux ou publics				580	580	
	Seniors	EMS				710	710	1290
2ème	Santé ou public	Locaux médicaux ou publics				580	580	
	Seniors	EMS				710	710	1290
Total	Santé ou public	Locaux médicaux ou publics	900	900		2260	2260	
	Seniors	EMS	2800	2800		2700		
	Seniors	Foyer de jour	180	180	3880	180	2880	5140

Sur plan :



En coupe :



Une estimation des coûts est présentée ci-dessous pour les variantes 1 et 2.

VARIANTE 1			VARIANTE 2			ECARTS	
	SN m2	Coûts CHF		SN m2	CHF	m2	CHF
<b>POLE SENIOR</b>	<b>2 880</b>	<b>13 320 000</b>	<b>POLE SENIOR</b>	<b>2 880</b>	<b>12 890 000</b>	0	-430 000
<b>Nouveau bâtiment</b>			<b>Nouveau bâtiment</b>				
CFC 0	Acquisition	0	CFC 0	Acquisition	0		
	Démol. + dépol.	790 000		Démol. + dépollution	790 000		
CFC 2	Bâtiment + 2/3 parking		CFC 2	Bâtiment + 2/3 parking			
	- Foyer de jour	180	550 000	- Foyer de jour	180	550 000	
	- EMS	2 700	10 100 000	- EMS	2 700	9 740 000	
CFC 3	Equip.exploitations	1 500 000	CFC 3	Equip.exploitations	1 500 000		
CFC 4	Aménagements ext.	380 000	CFC 4	Aménagements ext.	310 000		
CFC 5	Frais, inclus selon DIES	0	CFC 5	Frais, inclus selon DIES	0		
<b>POLE SANTÉ ET / OU PUBLIC</b>	<b>1 280</b>	<b>5 800 000</b>	<b>POLE SANTÉ ET / OU PUBLIC</b>	<b>2 260</b>	<b>10 030 000</b>	980	4 230 000
<b>Transfomation Bâtiments 4 et 5</b>			<b>Nouveau bâtiment</b>				
CFC 0	Acquisition	960 000	CFC 0	Acquisition	1 370 000		
	Démol. + dépollution	300 000		Démol. + dépollution	530 000		
CFC 2	Bâtiment + 1/3 parking	3 990 000	CFC 2	Bâtiment + 1/3 parking	7 210 000		
CFC 3	Equip.exploitations	0	CFC 3	Equip.exploitations	0		
CFC 4	Aménagements ext.	170 000	CFC 4	Aménagements ext.	240 000		
CFC 5	Frais secondaires	380 000	CFC 5	Frais secondaires	680 000		
						24%	20%
	<b>4 160</b>	<b>19 120 000</b>		<b>5 140</b>	<b>22 920 000</b>	<b>980</b>	<b>3 800 000</b>
<b>Rente annuelle de superficie</b>			<b>Rente annuelle de superficie</b>				
Pôle Senior	CHF	13 020	Pôle Senior	CHF	10 330		
Pôle Public/Santé	CHF	5 780	Pôle Public/Santé	CHF	8 470		
	<b>CHF</b>	<b>18 800</b>		<b>CHF</b>	<b>18 800</b>		

TTC. Précision  $\pm$  20%, hors acquisition, démolition et dépollution dont le degré de précision peut être supérieur.

Pour le home de la Perlaz et sa transformation, un mandat d'étude a également été donné à un bureau d'architectes (Atelier d'architecture de St-Nicolas SA) qui travaillait déjà pour ladite Fondation.

Deux stratégies ont alors été étudiées, à savoir : conserver l'existant et l'agrandir ou tout rasé (nom de la stratégie évocateur : tabula rasa). En première intention, c'est bien la première stratégie qui était privilégiée mais, pour les raisons suivantes, celle-ci n'a finalement pas été retenue.

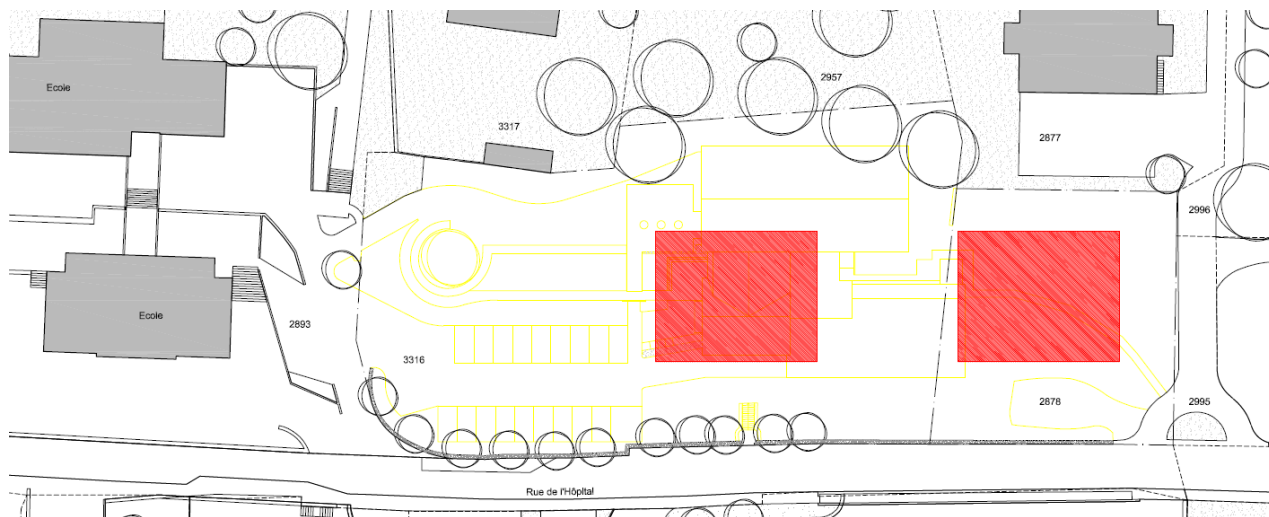
Les bâtiments existants ne se prêtent pas ou peu à la réaffectation en école en lien notamment avec :

- les espaces existants sont exigus par rapport à la dimension des salles de classes, modification de la structure ;
- la circulation intérieure actuelle n'est pas conforme aux exigences dans une école notamment les escaliers, garde-corps et mains-courantes ;
- les fenêtres sont de trop petites dimensions et leur répartition n'est pas conforme aux attentes d'un programme scolaire, donc des travaux conséquents en façades ;
- les hauteurs sous plafond sont trop basses pour des salles de classes et varient d'un étage à l'autre.

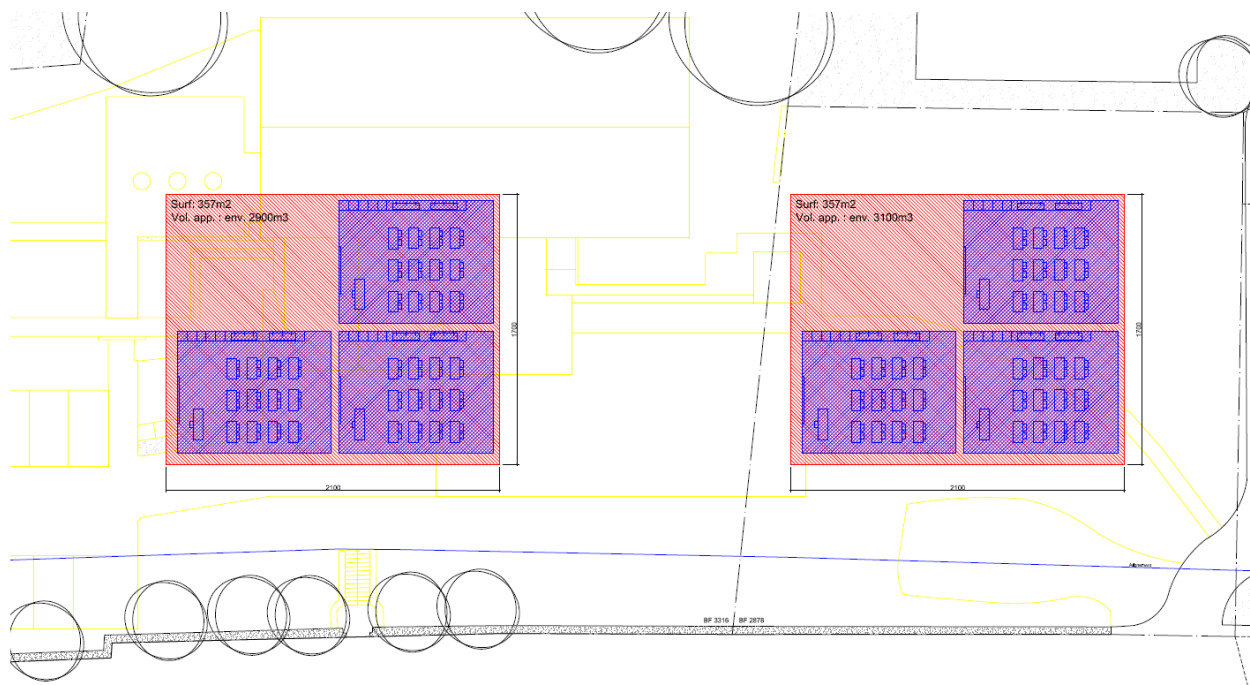
Il serait toutefois envisageable de garder le bâtiment C dans son ensemble (cf. plan au début du point 4). Il abrite une cuisine professionnelle équipée ainsi qu'une salle polyvalente (construction datant de 2014).

Au sein de ce rapport, c'est donc les « plans » de la stratégie 2, dite « tabula rasa », qui sont présentés. En tenant compte notamment de la densité, l'hypothèse ci-dessous est formulée avec deux volumes identiques d'environ 360 m<sup>2</sup> et 3000 m<sup>3</sup>.

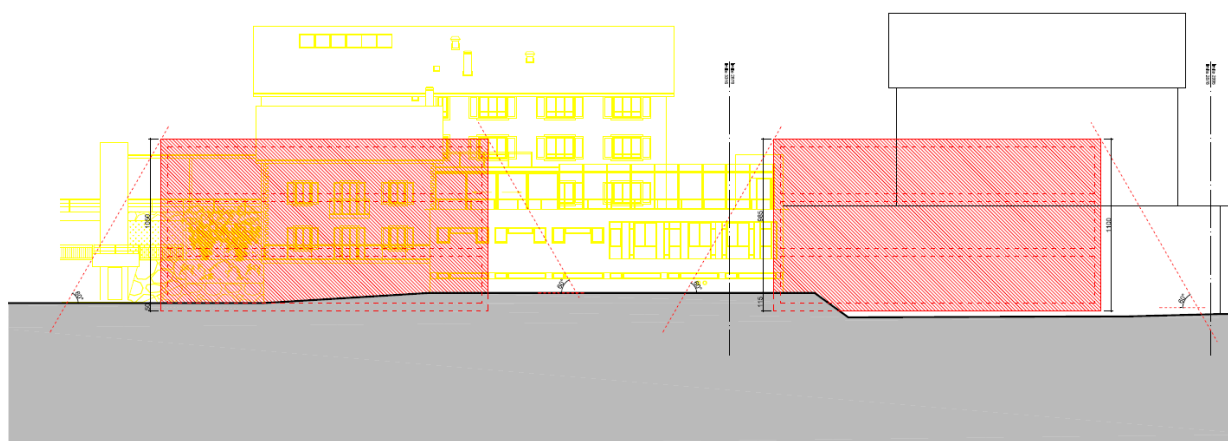
### Plan de situation



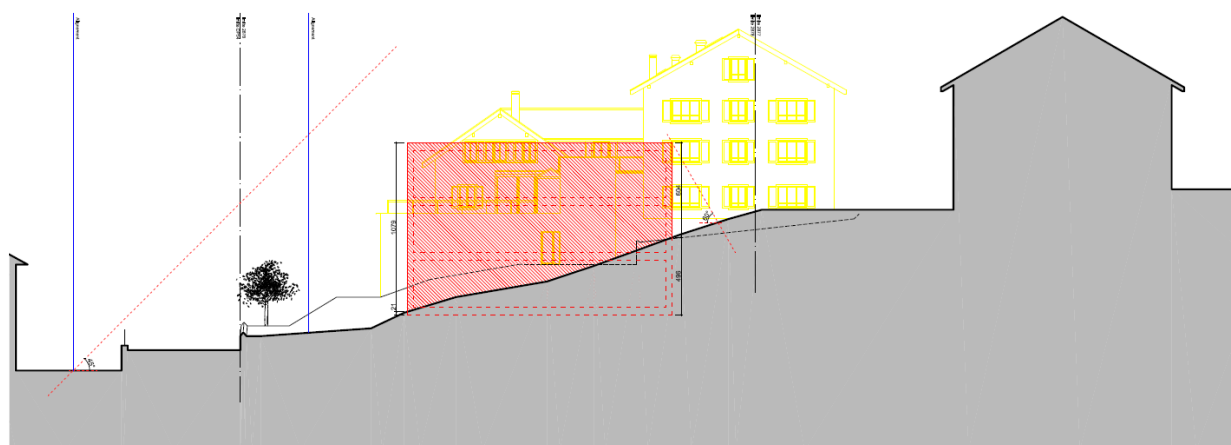
**Illustration** avec la possibilité de créer, dans la configuration envisagée, environ trois salles de classes par étages sur deux niveaux et de garder un étage par volume pour le parasolaire :



## Coupe 1



## Coupe 2



## 5. Coûts d'acquisition

Pour le **bâtiment**, selon la convention qui a été finalisée et qui doit encore être signée par les deux parties (État et Commune), son prix atteint CHF 1'650'000.- pour une utilisation publique avec comme condition sa démolition aux frais de la commune et l'implantation d'un centre de santé régional ou au moins un cabinet médical de groupe.

Pour le **bien-fonds** (appartenant à la Fondation de l'ancien Hôpital), il nous reste encore à finaliser par acte notarié la vente du terrain et son prix. Mais nous nous sommes déjà entendus qu'en cas d'affectation future à but d'utilité publique, le prix serait fixé à CHF 100.-/m<sup>2</sup> + IPC (montant à fixer lors de l'acte) pour 5954 m<sup>2</sup>, soit environ CHF 630'000.-.

La somme totale pour l'achat du bâtiment et du terrain assorti de certaines conditions atteint donc au total CHF 2'280'000.-. Ces acquisitions impliqueront d'autres frais conséquents qui sont évoqués au sein de ce rapport.



## 6. Conclusion

---

La Commune de La Grande Béroche s'est, depuis sa création en 2018, intéressée activement sur le devenir de ce bâtiment. En effet, ce bâtiment emblématique de la région est vide depuis trop longtemps. Nous avons maintenant l'opportunité d'être non plus spectateurs mais bien acteurs du devenir de ces bâtiments et la parcelle qu'ils occupent.

Pour rappel, depuis l'été 2023, nous louons au sein de l'ancien Hôpital une surface de 240 m<sup>2</sup> utilisée par le parascolaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 2'280'000.-.

Au sein du budget des investissements et validé par votre autorité, l'investissement prévu s'élevait, avec comme prévision une acquisition en 2025, à CHF 3'000'000.-.

Ce rapport a été présenté à la commission « Projet fédérateur » le 17 janvier 2024 avec un préavis favorable à l'unanimité pour l'utilisation du fonds de fusion, doté de CHF 5'000'000.-, afin de financer les acquisitions et de futures études (par exemple concours pour l'affectation de l'ancien Hôpital et déjà quelques travaux).

Les commissions financière et technique ont été consultées ensemble le 27 mars 2024 avec un préavis favorable à l'unanimité.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le vice-président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                              Tom Egger



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 2'280'000.- pour l'acquisition du/des bâtiments de l'ancien Hôpital et du bien-fonds n°3049 du cadastre de Saint-Aubin-Sauges**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 2'280'000.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition du/des bâtiments de l'ancien Hôpital et du bien-fonds n°3049 du cadastre de Saint-Aubin-Sauges.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 2170 Collèges » et compensé par un prélèvement au compte du bilan « 2910901 Réserve projet fédérateur ».

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera exécutoire après avoir obtenu la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



## Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 80'000.- relative à l'extension du couvert de stockage de l'atelier forestier du Chanet à Bevaix

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

La commune de La Grande Béroche est propriétaire d'un patrimoine forestier de quelque 1074 hectares, auxquels s'ajoutent les forêts de la Paroisse temporelle de Saint-Aubin-Sauges pour 138 hectares qui sont également gérées par le Service forestier de La Grande Béroche, reliant le bord du lac de Neuchâtel aux différents pâturages boisés se trouvant à plus de 1300 m d'altitude. Selon les plans d'aménagement, la forêt couvre 47% du territoire communal.

La Grande Béroche est composée de six domaines en plus des forêts de la Paroisse temporelle de Saint-Aubin-Sauges et de 455 hectares de forêts privées. Ce qui totalise une possibilité<sup>1</sup> annuelle communale totale de 7120 sylves<sup>2</sup>.

Le patrimoine forestier possède quatre fonctions principales :

- **Protection** : la forêt permet d'éviter un grand nombre de catastrophes naturelles (érosions, glissements de terrain, chutes de pierres, avalanches). Elle agit comme coupe-vent à certains endroits. Elle permet de filtrer l'eau par son réseau racinaire, d'emmagasiner le gaz carbonique et de produire de l'oxygène par la photosynthèse ;
- **Production (économie)** : le bois est exploité à plus de 6000 m<sup>3</sup> dans les forêts communales de La Grande Béroche. La matière exploitée est classée en trois différents assortiments :
  - bois de service (charpentes, menuiserie, ébénisterie, tonnellerie, etc.) ;
  - bois d'industrie (bois à panneaux, à cellulose, etc.) ;
  - bois énergie (plaquettes forestières, **bois de feu**).
- **Sociale** : la fonction sociale regroupe l'aménagement et l'entretien de places de pique-nique, de cabanes forestières, de Parcours Vita, de sentiers pédestres, de chemins carrossables, mais aussi l'accueil de classes ou du grand public en forêt. Toute personne qui se rend en forêt (à pied, à vélo ou à cheval) profite de cette fonction ;
- **Maintien de la biodiversité** : elle met en avant la conservation et l'entretien de milieux naturels spécifiques (étangs, grèves communales), ainsi que la protection de certaines espèces d'animaux ou végétaux en voie de disparition (tétraoonidés, salamandres tachetées, crapauds sonneurs, etc.). L'instauration de réserves forestières totales sans intervention de l'homme fait également partie de ce rôle.

La présente demande de crédit répond à un besoin principalement au niveau de la production et spécialement pour le bois de feu.

---

<sup>1</sup> Possibilité : quantité de bois que le propriétaire se donne le droit de couper par année. La possibilité est fixée dans les plans de gestion de chaque domaine forestier. La forêt correspond à un capital et il n'y est prélevé que l'intérêt qu'elle génère annuellement.

<sup>2</sup> Sylvès : unité de mesure de volume de bois sur pied.

## 2. Projet

Une des prestations du Service forestier communal consiste à produire, conditionner, faire sécher et livrer du bois de feu de qualité à la population de La Grande Béroche. Pour cela, deux hangars ont été construits en 1993 (cf. photos et plan ci-dessous). Ces hangars permettent de rationaliser au maximum la production et la vente de bois de feu. Cette prestation a subi un véritable « boom » lors du Covid-19 et la crise énergétique ; depuis, le volume est redevenu « normal » mais à des niveaux relativement élevés (pour preuve, le volume de bois de feu séché et stocké sur site (cf. ortho photo de 2023)). Le but du projet envisagé est de fermer l'espace entre les deux hangars créant ainsi :

- une place de travail au sec lors d'intempéries ;
- une place de stockage pour le bois de feu, le mobilier forestier et autres articles sciés par nos soins ;
- une protection pour la scie mobile (pluie, neige, soleil...).



### 3. Détails du crédit

---

Le détail du crédit est présenté au sein du tableau ci-dessous :

Travaux hangar forestier	
Types de travaux	Montants devisés
Étude statique	CHF 3'000.-
Installation de chantier	CHF 15'000.-
Cinq fondations avec support métallique coulé dans le béton	CHF 17'000.-
Charpente structure porteuse en bois	CHF 29'500.-
Couverture en tôle profilé avec raccordement	CHF 12'500.-
Divers et imprévus	CHF 3'000.-
Montant total	<u>CHF 80'000.-</u>

Une seule entreprise fournirait toutes les prestations.

### 4. Conclusion

---

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 80'000.-.

Au sein du budget des investissements et validé par votre autorité, l'investissement prévu s'élevait à CHF 85'000.-.

Ce rapport a été présenté à la commission technique le 27 mars 2024 avec un préavis favorable à l'unanimité.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le vice-président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                              Tom Egger



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 80'000.- relative à l'extension du couvert de stockage de l'atelier forestier du Chanet à Bevaix**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 80'000.- est accordé au Conseil communal pour l'extension du couvert de stockage de l'atelier forestier du Chanet.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 8200 Sylviculture » et amorti conformément à la loi au taux de 10%.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'080'000.- pour la requalification des rues du Collège et de la Gare à Bevaix

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Contexte

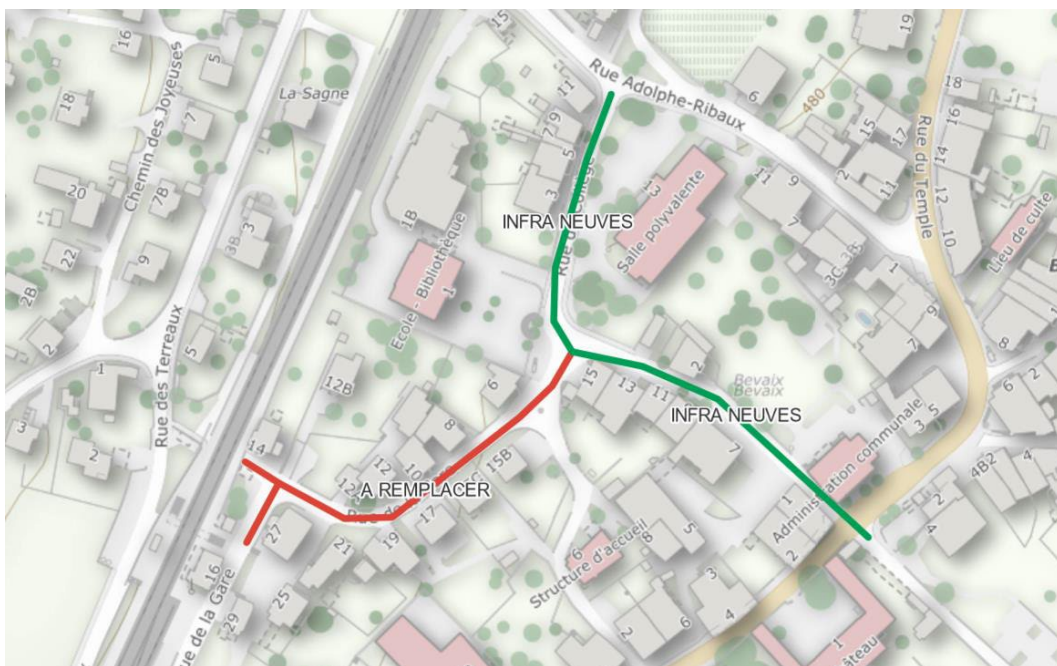
Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle double salle de gymnastique de Bevaix, un mandat a été confié à un bureau d'architectes-paysagistes afin d'intégrer la zone dans le projet et d'optimiser ainsi les liaisons piétonnes entre la future salle et le collège. Ce projet permet d'apporter une amélioration de la sécurité des piétons avec des aménagements de qualité.

De plus, nous avons intégré dans le projet le secteur de la gare de Bevaix, car il est nécessaire de changer les infrastructures souterraines et que l'intégration d'une modération piétonne du centre de Bevaix à la gare prenait tout son sens.

Par ailleurs, nous allons inclure à ce projet la mise aux normes LHand des deux arrêts du centre du village.

### 2. Infrastructures souterraines

Les infrastructures communales seront remplacées uniquement sous le domaine public entre la gare et l'intersection Gare – Collège. En revanche, le CAD sera étendu sur un secteur plus grand.



### *Eaux usées et eaux claires*

Nous allons procéder au remplacement de la conduite d'eaux usées actuellement en très mauvais état. Par ailleurs et dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure M6 PGEE, nous allons installer un collecteur d'eaux claires.

Comme la majorité des quartiers raccordés en amont ne sont pas équipés de séparatif, nous conservons un diamètre conséquent pour la conduite d'eaux usées.

La gestion des eaux de surface se fera par des grilles et des rigoles sur la chaussée (voir infra). Sur la partie supérieure de la rue de la Gare, nous réglerons la problématique des eaux de surface qui se déversent chez les riverain·e·s en cas de forte pluie.

Même si des revêtements semi-perméables et des fosses d'arbres sont prévus, il est envisagé de dimensionner suffisamment pour récolter et canaliser l'entier des eaux de chaussée en cas de dépassement des capacités d'infiltration.

Pour la partie « eaux claires », nous pouvons bénéficier d'une subvention cantonale de 40%, ce qui représente environ CHF 120'000.- HT.

### *Eau potable*

Nous prévoyons le remplacement de la conduite principale par une conduite en fonte. Les branchements seront également remplacés.

### *Défense incendie*

La borne hydrante souterraine sera remplacée par une borne aérienne à proximité de la gare.

### *Éclairage public*

Nous installons six candélabres. Le projet prévoit la démolition des socles existants et la création d'un nouveau réseau d'alimentation.

### *Chauffage à distance*

Dans le projet de la nouvelle salle polyvalente, une nouvelle chaudière est prévue. Actuellement, des coordinations sont encore en cours entre Viteos et BéroCAD pour déterminer les potentielles extensions sur l'entier du secteur. Le projet actuel tient compte d'une probable intervention de BéroCAD.

### *Réseaux tiers*

La coordination avec les réseaux de basse-moyenne tension, gaz et télécommunication est en cours. Ils seront intégrés en cas d'intention de leur part et participeront aux frais globaux du chantier.

## **3. Aménagements de surface**

---

Le secteur d'intervention s'étend de la gare aux carrefours rue du Collège – rue Adolphe-Ribaux et de la rue de la Gare à la rue du Temple. Il est aussi prévu d'intervenir autour de la Maison de commune sise à la rue du Temple 1.

De manière globale, il est envisagé d'améliorer les cheminements piétons en direction de l'école. La création de trottoirs conformes aux normes actuelles est prévue. L'espace chaussée et l'espace piétons seront séparés par des pavés boulets.

Au carrefour entre la rue de la Gare et la rue du Collège, il est attendu de réaliser toute une zone en pavés afin de créer une zone de rencontre et de permettre aux enfants de rejoindre la future salle



de gymnastique en toute sécurité. Autour de l'administration communale, il est aussi prévu de modifier la matérialité de surface pour y installer des pavés.

Les plans annexés au présent rapport présentent les modifications proposées.

Comme mentionné plus haut, il est prévu d'intervenir sur les deux arrêts de bus « Bevaix-Centre » afin de les mettre en conformité avec la LHand. Nous profiterons de cette intervention pour opérer une sécurisation du carrefour « chemin des Prés - rue du Temple » et « rue du Temple - rue de la Gare ».

#### 4. Coûts

Les coûts de ce projet sont définis comme suit :

Genre de travaux				Montant CHF
<b>RECAPITULATION GENERALE</b>				
AMENAGEMENT CHAUSSEES ET TROTTOIRS ROUTE CANTONALE				195'995.43
EVACUATION DES EAUX PLUVIALES				504'055.65
EVACUATION DES EAUX USEES				467'416.20
EAU POTABLE ; DEFENSE INCENDIE				498'282.00
ECLAIRAGE PUBLIC (génie civil)				95'293.50
AMENAGEMENTS ET ESPACES PUBLICS <i>selon devis PAYSAGESTION du 15.03.2024</i>				2'008'720.52
<b>SOUS-TOTAL GENERAL HT</b>				<b>3'769'763.30</b>
TVA	8.1%		3'769'763.30	290'271.75
pour arrondir				19'964.95
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>				<b>4'080'000.00</b>

Cette dépense induira la charge d'amortissement suivante :

Répartition des coûts			TVA 8.1%	TOTAL TTC	Taux amort	Amort.	intérêts taux 1.4 %	surcoût annuel
<b>Travaux publics</b>	61.01%	2'300'039	186'304	2'486'343	3.26%	81'047	34'809	115'856
<b>Approvisionnement en eau</b>	13.22%	498'282	40'361	538'643	1.25%	6'734	7'542	14'276
<b>Traitement des eaux usées</b>	12.40%	467'416	37'861	505'277	2.00%	10'106	7'074	17'180
<b>Traitement des eaux claires</b>	13.37%	504'056	40'829	544'885	2.00%	10'898	7'629	18'527

Nous allons récupérer les montants de TVA en lien avec les domaines autofinancés.

## 5. Conclusion

---

La commission technique a été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé à sa majorité le crédit proposé.

La commission financière a également été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement à sa majorité le crédit proposé.

Ce vaste et ambitieux projet de requalification de cette zone centrale de Bevaix fera l'objet d'un appel à projet pour le projet d'agglomération. Si cette variante est retenue, nous pourrions bénéficier de subventions conséquentes de la part de la Confédération. En effet, la transversalité du projet, sa qualité et sa nécessité le rendent éligible.

Les subventions fédérales dans ce domaine se font de manière forfaitaire et sont de l'ordre de CHF 100.-/m<sup>2</sup>. Au vu de l'emprise de ce projet, nous pourrions espérer obtenir environ CHF 470'000.-.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 4'080'000.- pour la requalification de la zone Gare – Collège à Bevaix.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
Tom Egger                              Maxime Rognon

**Annexes** : ment.



## **Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 4'080'000.- pour la requalification des rues de la Gare et du Collège à Bevaix**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

### **arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** <sup>1</sup>Un crédit d'engagement de CHF 4'080'000.- est accordé au Conseil communal pour la requalification des rues de la Gare et du Collège à Bevaix, la réduction du régime de vitesse par des aménagements urbains et la mise aux normes de deux arrêts de bus selon la LHand.

<sup>2</sup>Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 1,25% pour les travaux qui concernent l'approvisionnement en eau, au taux de 2% pour la part des travaux relatifs aux traitements des eaux usées et claires, au taux de 2% pour les travaux de réfection de route et, enfin, au taux de 5% pour l'éclairage public.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

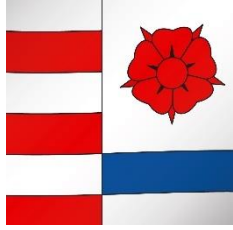
**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



COMMUNE DE LA GRANDE BEROCHE  
LOCALITE DE BEVAIX

MAULER SA

RUES DE LA GARE ET DU COLLEGE

RAPPORT TECHNIQUE



Neuchâtel, mars 2024

| dossier n° 2492 |

S  
I  
L  
S  
C  
I  
V  
I  
L  
S  
C  
I  
V  
I  
L  
S  
C  
I  
V  
I  
L  
S  
C  
I  
V  
I  
L  
S

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
1.1	Généralités	3
<b>2</b>	<b>Infrastructures souterraines communales</b>	<b>3</b>
2.1	Généralités	3
2.2	Evacuation des eaux usées	4
2.3	Evacuation des eaux claires	4
2.4	Distribution d'eau potable	4
2.5	Défense incendie	4
2.6	Eclairage public	4
2.7	Chauffage à distance	5
2.8	Réseaux tiers	5
<b>3</b>	<b>Aménagements de surface</b>	<b>5</b>
3.1	Généralités	5
<b>4</b>	<b>Aspects financiers</b>	<b>6</b>
4.1	Généralités	6
4.2	Devis général des travaux	6
<b>5</b>	<b>Conclusion</b>	<b>7</b>

Version	Date	Rédaction	Signature	Distribution
1.0	22.03.2024	TLE/ABI		CC / Service technique

M:\La Grande Béroche\Bevaix\2492\Admin\Rap\2492\_A\_NoT\_infra\_20240312.docx

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 Généralités

La Commune de la Grande Béroche mène actuellement le projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente au cœur de la localité de Bevaix, en lieu et place de la salle existante.

En complément de ce projet, un mandat d'étude a été confié au bureau Paysagestion SA (architectes-paysagistes) pour étudier la requalification complète des rues de la Gare et du Collège, attenantes à la salle. Le bureau Mauler SA a été mandaté parallèlement afin d'étudier les opportunités de remplacement/renouvellement des infrastructures souterraines communales. Un avant-projet d'infrastructures ainsi qu'un devis estimatif ont été établis et leurs principes sont détaillés dans le présent rapport.

Le bureau Mauler SA a également effectué la coordination et la consolidation finale des devis du paysagiste et de l'ingénieur, en vue d'une demande de crédit groupée au conseil général. Cette consolidation apparaît au point n°4 – Aspects financiers.

## 2 INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES COMMUNALES

### 2.1 Généralités

Les infrastructures communales seront remplacées uniquement sous le domaine public entre la gare et l'intersection des rues de la Gare et du Collège (montée de la Gare). Les infrastructures souterraines encadrant la salle de spectacle (rues de la Gare et du Collège) ont été remplacées il y a environ 5 ans et ne nécessitent donc pas de renouvellement. Les indications sur les différents réseaux ne concerneront donc que le tronçon en rouge sur le plan ci-dessous (à l'exception du CAD qui couvrirait toute la zone).



## 2.2 Evacuation des eaux usées

Le collecteur d'eaux mixtes actuel en très mauvais état est remplacé par un collecteur PVC DN 400. Le déversoir d'orage est démolit et remplacé à l'amont du nouveau d'eau claires. Le diamètre existant ainsi que le DO sont conservés car une majorité des quartiers en amont ne pas encore équipés du système séparatif (séparation des eaux usées et des eaux de claires).

Les branchements privés sont remplacés jusqu'en limite du domaine public.

Les couvercles de chambres se trouvant sur des aménagements de surfaces particuliers (type pavés ou boulets) sont prévus avec des inserts dans ces mêmes matériaux pour une meilleure intégration paysagère.

## 2.3 Evacuation des eaux claires

Un collecteur d'eaux claires PVC DN 250 sera posé en parallèle du collecteur d'eaux usées, dans le cadre de la mise en place de la mesure M6 du PGEE de Bevaix (sanctionné en juillet 2006).

Les propriétaires riverains se verront dans l'obligation d'infiltrer leurs eaux non polluées ou de se raccorder au réseau d'eaux claires, conformément au règlement du PGEE (art. 18) et au règlement communal. Ces travaux sont à charges des propriétaires riverains et à réaliser dans un délai de 5 ans maximum suivant les travaux communaux. Dans tous les cas, les travaux sous le domaine public seront réalisés (pose d'attentes).

L'évacuation des eaux de chaussées est devisé par le paysagiste pour la partie en surface (grilles et rigoles). Malgré la présence de revêtements semi-perméables et de fosses d'arbres, le réseau est dimensionné pour récolter et canaliser l'entier des eaux de chaussées en cas de dépassement des capacités d'infiltration.

Le couvercles de chambres se trouvant sur des aménagements de surfaces particuliers (type pavés ou boulets) sont prévus avec des inserts dans ces mêmes matériaux pour une meilleure intégration paysagère.

La pose du collecteur d'eaux claires peut faire l'objet d'une subvention cantonale (SENE), à hauteur de 40% des coûts de construction. Le montant de cette subvention est estimé ici à environ HT CHF 120'000.

## 2.4 Distribution d'eau potable

La conduite d'adduction d'eau potable est remplacée sur le tronçon « rue de la Gare ». La nouvelle conduite maîtresse est prévue en fonte DN 150 et les branchements en PE, remplacés jusqu'en limite du Domaine Public.

La mise à terre ne sera plus assurée par le service de distribution d'eau potable. Les propriétaires en seront avertis par courrier. Le devis prévoit de nouvelles mises à terre au moyen de feuillards en cuivre, le branchement et le contrôle de la mise à terre par un électricien agréé.

L'appareillage d'eau potable a été chiffré par le bureau Mauler SA. Dans les phases suivantes du projet, une coordination devra avoir lieu avec le gestionnaire de réseau (Eli10) pour la planification précise du réseau d'eau potable.

## 2.5 Défense incendie

La borne hydrant souterraine existante sera remplacée par une borne aérienne au Nord de la rue de la gare. Ce remplacement peut faire l'objet d'une subvention cantonale (ECAP).

## 2.6 Eclairage public

Le projet prévoit la dépose de 6 candélabres, la démolition des socles et la construction d'un nouveau réseau d'alimentation.

Les nouveaux candélabres (équipement et socles) sont devisés par le paysagiste.

## 2.7 Chauffage à distance

Le projet de nouvelle salle polyvalente devrait intégrer la création d'une chaudière pour le chauffage à distance.

Concernant le réseau, une coordination est encore en cours avec Berocad et Viteos (propriétaire et gestionnaire du réseau de CAD à Bevaix) pour déterminer les potentiels d'extension sur l'entier des secteurs figurant sur le croquis initial (tronçons rouges ET verts). Le bureau Mauler SA étudie l'implantation du réseau autour des conduites existantes, et des prospections sont en cours du côté de Viteos auprès des propriétaires des secteurs.

La présence du CAD dans la chaussée n'entraînera cependant pas de coûts supplémentaires pour la Commune sur ce budget.

Le projet de l'ouvrage sera affiné afin d'intégrer l'implantation du CAD sur les plans et dans le processus de projet.

## 2.8 Réseaux tiers

Des demandes d'intentions ont été envoyées aux réseaux tiers suivants :

- Groupe E (réseau électrique BT/MT)
- Swisscom (réseau TT)
- Viteos (réseau Gaz)

Les intentions détaillées seront intégrées au plan lors des prochaines étapes de projet, et sur demande et mandat des services concernés.

Les frais de construction des conduites de tiers sont entièrement à la charge des propriétaires de ces réseaux, et comprennent :

- Les frais de démolition des enrobés et des couches de fondation
- Les fouilles en pleine masse et la participation éventuelle aux étais/sécurisation des fouilles
- Le remblayage complet jusqu'au niveau de la planie (coffre compris)
- La participation aux frais généraux du chantier (installations et signalisation de chantier) au prorata des sommes dépensées.

# 3 AMENAGEMENTS DE SURFACE

## 3.1 Généralités

L'entier de la conception des aménagements de surface ainsi que le chiffrage ont été réalisés par le bureau Paysagegestion SA. Les détails concernant le diagnostic, les concepts ou le projet (matérialités, espaces publics, plantations/jardinage, etc.) se trouvent dans la présentation dédiée, en annexe du présent rapport.

La surface traitée par les aménagements est bien plus importante que celle qui concerne les remplacements de réseaux. En effet, l'entier des rues sont réfectionnées, ainsi que deux secteurs supplémentaires (voir devis paysagiste) : le parking de la maison de Commune et la mise en conformité des quais LHand sur la route cantonale (arrêts Bevaix-Centre).





## 4 ASPECTS FINANCIERS

### 4.1 Généralités

Une part d'aménagements de surface a été déduite du devis du paysagiste et ventilée dans les différents sous-totaux des services communaux. Cette part correspond à la « tranchée » au-dessus du réseau concerné, via un calcul de coût au mètre carré des aménagements de surface. Ce détail est visible sur le devis général des travaux, en annexe du présent rapport.

### 4.2 Devis général des travaux

Le tableau ci-dessous récapitule les différents postes de dépense, par réseau ou par secteur. Ce devis regroupe les travaux d'aménagements et d'infrastructures (devis Mauler SA et Paysagegestion SA).

Les devis détaillés (infrastructures et aménagements) sont à retrouver en annexe du présent rapport.

Genre de travaux				Montant CHF
<b><u>RECAPITULATION GENERALE</u></b>				
AMENAGEMENT CHAUSSEES ET TROTTOIRS ROUTE CANTONALE				195'995.43
EVACUATION DES EAUX PLUVIALES				504'055.65
EVACUATION DES EAUX USEES				467'416.20
EAU POTABLE ; DEFENSE INCENDIE				498'282.00
ECLAIRAGE PUBLIC (génie civil)				95'293.50
AMENAGEMENTS ET ESPACES PUBLICS <i>selon devis PAYSAGEGESTION du 15.03.2024</i>				2'008'720.52
SOUS-TOTAL GENERAL HT				3'769'763.30
TVA	8.1%		3'769'763.30	290'271.75
pour arrondir				19'964.95
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>				<b>4'080'000.00</b>

La surface totale traitée ici est d'environ 4'300 m<sup>2</sup> (1'500 m<sup>2</sup> avec réseaux et 3'000 m<sup>2</sup> sans réseaux).

Le coût de construction au m<sup>2</sup> est d'environ HT CHF 840.-/m<sup>2</sup>, réseaux compris.

Pour rappel, la construction du réseau d'eaux claires peut faire l'objet d'une subvention cantonale d'environ CHF HT 120'000.- de la part du SENE.

## 5 CONCLUSION

La construction de la salle polyvalente, la nécessité de remplacement de réseaux communaux vétustes, l'implantation du chauffage à distance ainsi que l'amélioration des espaces publics justifient une intervention de réfection complète sur les rues du Collège et de la Gare à Bevaix.

La réalisation du projet permettra une mise en conformité de tous les réseaux afin d'éviter une réintervention dans les années suivant le réaménagement de surface.

Du point de vue financier, le montant de cet investissement est important. Cependant, il a fallu tenir compte de la complexité des travaux de fouilles à exécuter dans un environnement dense en réseaux existants et le coût de gestion du chantier (coordination avec le chantier de la salle). Les surfaces traitées et réfectionnées sont également très importantes : 150 mètres linéaires de routes avec réseaux souterrains (env. 1'300 m<sup>2</sup>), et 230 mètres linéaires de réfection des espaces publics (env. 3'000 m<sup>2</sup>).

Les réseaux tiers auront à leur charge l'entier de leurs travaux, ce qui entrainera probablement une réduction en faveur de la Commune sur les travaux de réfection de chaussée en cas d'intervention.

Le montant global des travaux s'élève à :

**TTC CHF 4'080'000.-**

La planification des travaux est à déterminer par le Maître d'Ouvrage, et à mettre obligatoirement en relation avec le chantier de la salle polyvalente.

Lors des travaux, une attention particulière sera à donner à la logistique des utilisateurs du site, notamment les commerçants, les riverains et les élèves du collège.

Établi le 22.03.2024 à Neuchâtel

Mauler SA

T. Leuenberger

### Annexes :

- Plans
  - o Plan des espaces publics (*Paysagegestion*)
  - o Plan des infrastructures souterraines (*Mauler SA*)
- Documents
  - o Devis des aménagements (*Paysagegestion*)
  - o Devis consolidé infrastructures et aménagements (*Mauler SA*)
  - o Présentation « espaces publics » (*Paysagegestion*)



Bevaix - Commune de la Grande Béroche  
Requalification des espaces publics  
**Plan avant-projet - Etape 1 - Variante C**

Plan établi par : PAYSAGESTION SA      Echelle : 1/550  
Date : 10.03.2023 - Mise à jour : 18.03.2023      Format : A2





Bevaix - Commune de la Grande Béroche  
Requalification des espaces publics  
**Plan avant-projet - Etape 2 - Variante C**

Plan établi par : PAYSAGESTION SA      Echelle : 1/550  
Date : 10.10.2023 - Mise à jour: 18.03.2024      Format : A2



Revêtement provisoire  
en étape 1

S2

S1

S6

S7

S4

S5

S3

## ETAPE 1 :

### RUE DE LA GARE SUPERIEURE - ETAPE 1 (SECTEUR 2):

Démolition + Dégrappage + terrassement + récolte des eaux en surface > ingénieur civil  
Remblais jusqu'à -40 niv. fini > ingénieur civil  
Réseaux souterrain > ingénieur civil

Encassement + revêtement sol > architecte-paysagiste  
Mobilier + plantation > architecte-paysagiste

### RUE DE LA GARE INFÉRIEURE + RUE DU COLLEGE - ETAPE 1 (SECTEUR 1 + 3 à 5):

Démolition + Dégrappage + terrassements pour revêtement > architecte-paysagiste  
Encassement existant conservé  
Superstructure et revêtement sol + récolte des eaux de surface > architecte-paysagiste  
Mobilier + plantation > architecte-paysagiste

Réseaux souterrain ? > ingénieur civil

### ROUTE DU CHATEAU - ETAPE 1 :

TOUT > ingénieur civil

## ETAPE 2 :

### SALLE POLYVALENTE - ETAPE 2 (SECTEUR 6) :

Démolition + Abattage > architecte  
Dégrappage + terrassements > architecte  
Réseaux lié au bâtiment > architecte  
Remblais jusqu'à -40 du niv. fini (sauf dalle rendue sur étanchéité protégée) > architecte  
Construction murs + gradins + escaliers > architecte  
Remise en état zones installation de chantier/stockage > architecte-paysagiste

Remblais de -40cm au niv. fini > architecte-paysagiste  
Revêtement sol + récolte des eaux de surfaces > arch.-paysagiste  
Mobilier + plantation > architecte-paysagiste

### PARC - ETAPE 2 (SECTEUR 7):

TOUT > architecte-paysagiste

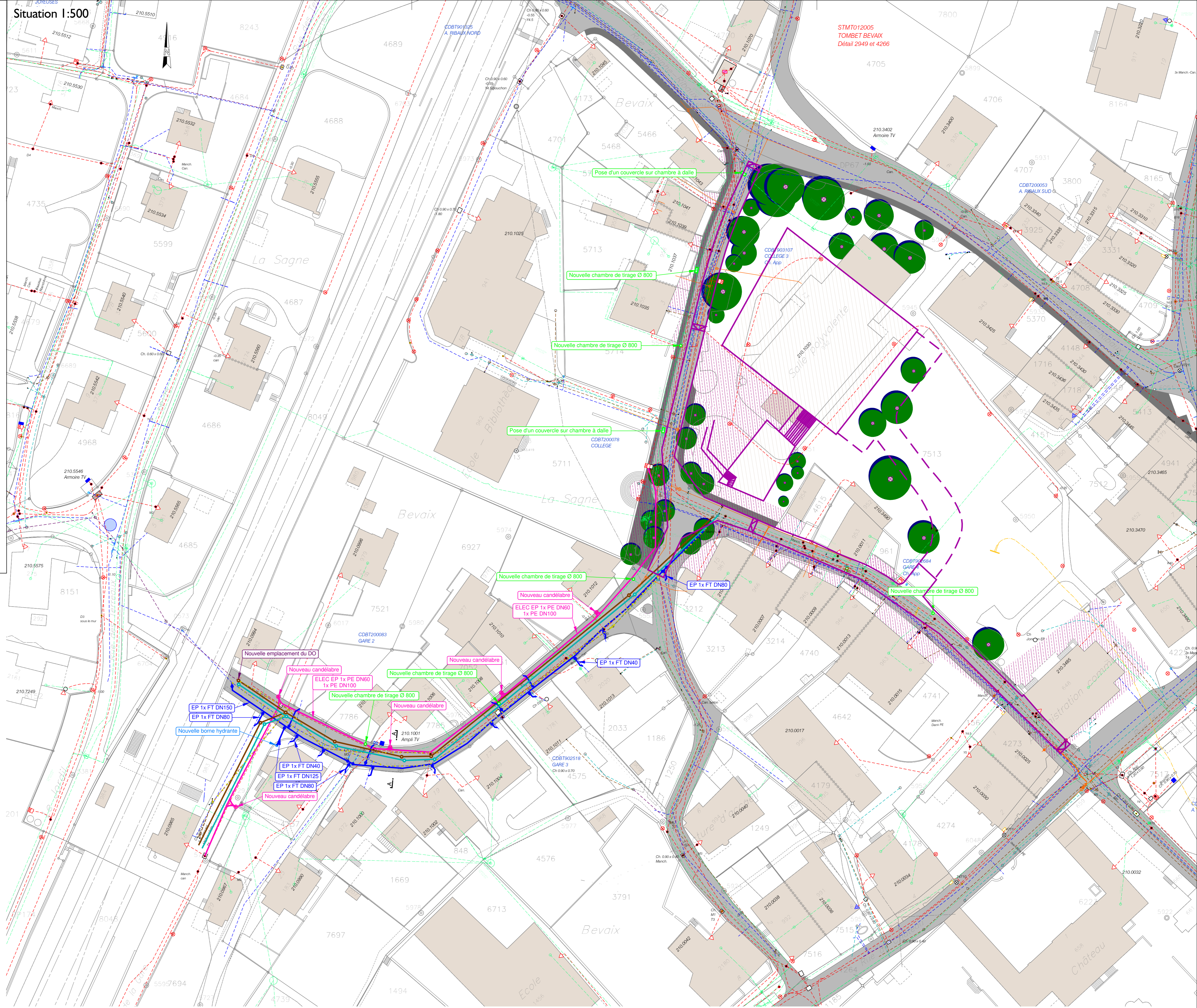
Bevaix - Commune de la Grande Béroche  
Requalification des espaces publics

### Plan de prestations par secteurs

Plan établi par : PAYSAGESTION SA  
Date : 10.10.2023 - Mise à jour: -

Echelle : 1/550  
Format : A2





**LEGENDE**

**EVACUATION DES EAUX**

Canalisation / Chambre eaux claires  
 Canalisation / Chambre eaux usées  
 Canalisation / Chambre eaux mixte  
 Dépotoir

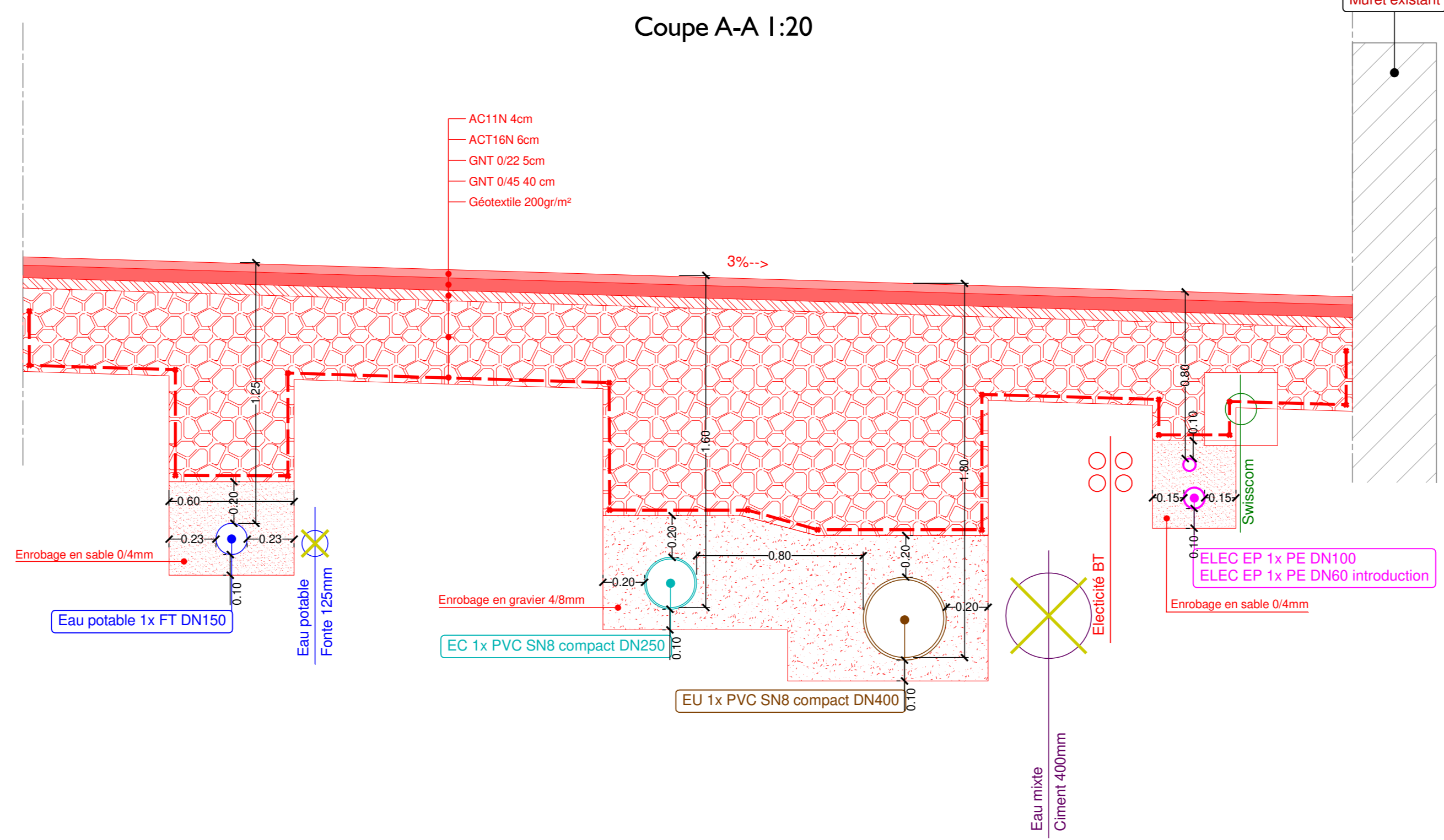
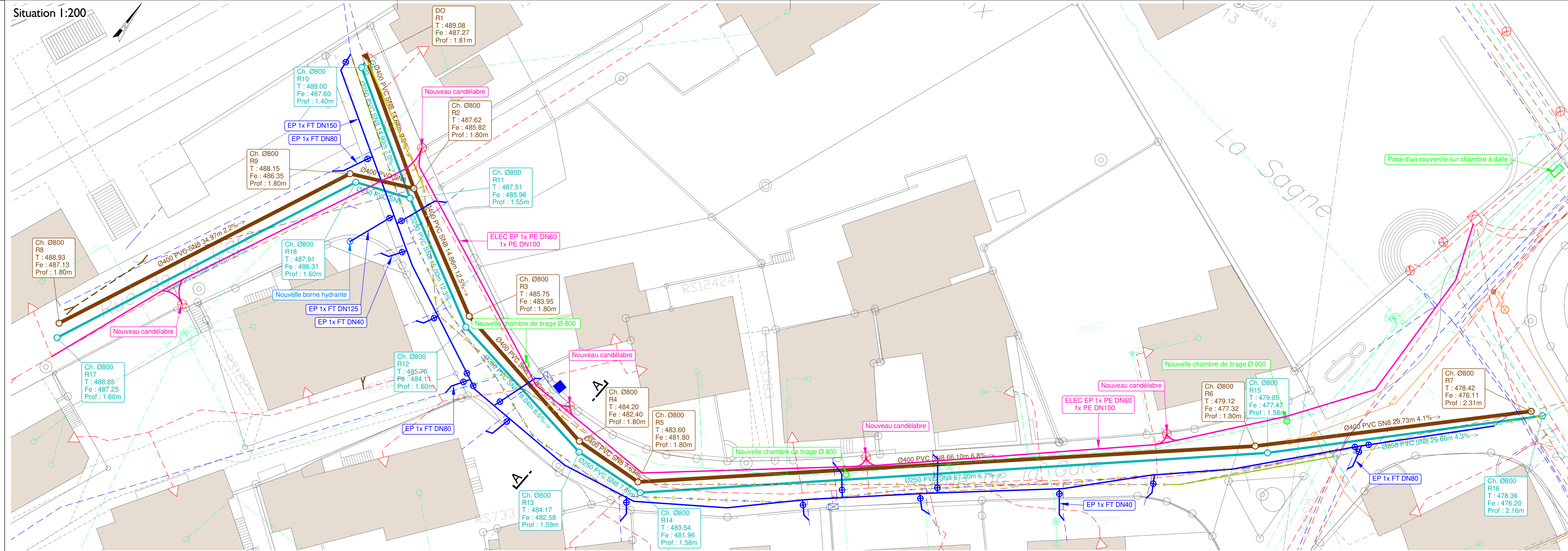
**SERVICES**

Conduite / Vanne eau potable  
 Borne hydrante / Hydrant souterrain  
 Conduite / Vanne gaz basse pression  
 Conduite chauffage à distance  
 Réseaux électrique (BT-MT)  
 Armoire / Chambre électrique  
 Tube éclairage public (EP)  
 Candélabre  
 Tube téléseu (TV)  
 Armoire / Chambre téléseu  
 Réseau Swisscom (TT)  
 Tube fibre optique (FO)

**AMENAGEMENTS**

Bâtiments  
 Murs  
 Aménagements  
 Projet paysagiste

EXISTANT	PROJET	SUPPRIMER





## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 200'000.- pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Contexte

---

Nos trois stations d'épuration sises à Bevaix, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus ont atteint la fin de leur durée de vie technique.

Le 30 mai 2022, votre autorité a validé un crédit d'étude pour la suite à donner à nos infrastructures de traitement des eaux usées. Les résultats de cette étude ont été présentés en février 2023 aux autorités cantonales et aux autorités de Provence et Mutrux qui doivent, elles aussi, prévoir un renouvellement de leurs stations. En mars 2023, les résultats ont également été présentés aux commissions de l'aménagement du territoire, financière et technique.

Les variantes qui ont fait l'objet d'une analyse multicritères étaient le statut quo, la connexion à la Saunerie et la création d'une STEP régionale à Saint-Aubin-Sauges.

Après que le Conseil communal a validé la variante STEP régionale à Saint-Aubin-Sauges et afin de pouvoir entamer une réflexion quant à la planification des travaux à entreprendre, nous avons confié mandat à un bureau d'ingénieurs pour l'étude de capacité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges.

L'étude de capacité de la STEP avait les buts suivants :

- établir les investissements à consentir pour maintenir la STEP de Saint-Aubin-Sauges fonctionnelle jusqu'à la modernisation définitive des infrastructures ;
- vérifier si la STEP avait les capacités d'accueillir les eaux usées des habitant·e·s de Vaumarcus et de Provence et/ou Mutrux ;
- établir une campagne de mesure tout au long du processus de réhabilitation ;
- assurer la pérennité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges durant le processus.

### 2. Résultats de l'étude de capacité

---

La capacité de la STEP est de 5000 équivalent-habitant (ci-après : EH) selon les mesures réalisées en hiver 2023. Afin de permettre une augmentation des EH de la STEP, il est proposé de :

- augmenter la concentration des boues ;
- ajouter un coagulant dans la décantation primaire afin d'éliminer plus de charge avant la biologie.

Avec ces deux solutions, nous pourrions atteindre une valeur hypothétique maximale de 8000 EH qui demande plus d'effort mais demeure acceptable. Le digesteur est suffisamment dimensionné.



En revanche, au niveau du matériel technique, il est évident que nous allons devoir procéder à des renouvellements. Dans le cadre du mandat donné pour l'étude de capacité, nous avons demandé au bureau d'ingénieurs de réaliser un inventaire complet des équipements et d'établir leur priorisation de renouvellement.

Sur la base d'un schéma bloc qui est remis en annexe, nous avons identifié les différents éléments qui doivent être modifiés ou remplacés sur la base de quatre priorisations. Tous les équipements ont été recensés et les coûts ont été estimés.

Les différentes priorités sont les suivantes :

1. urgent, obligatoire selon la loi ou risque de dégâts matériel ou blessures. Nécessaire sur le plan sécuritaire ;
2. nécessaire pour raison économique, justifiable car amortissable dans la période d'exploitation provisoire de transit ou utilisable pour la nouvelle STEP ;
3. maintenance de « survie » de l'équipement existant de la STEP pendant la période provisoire/transitoire ;
4. maintenance ou remplacement imprévu/non planifié dans l'équipement au besoin.

Le Conseil communal propose à votre autorité de valider un crédit pour traiter les priorités 1 et 2.

Les premières seront réalisées sans délai et les secondes seront réalisées selon l'état d'avancement des travaux et l'état de dégradation desdits équipements.

### 3. Coûts de remplacement des équipements de traitement

---

Les divers équipements à remplacer sont inscrits ci-dessous, les numéros entre parenthèses correspondent à leur rang sur le tableau annexé au présent rapport :

#### Priorités 1 (P1)

Pompes « mammoth » (16)	CHF	6'500.-
Torchère (45)	CHF	65'000.-
<b>Total intermédiaire – P1</b>	<b>CHF</b>	<b>71'500.-</b>

#### Priorités 2 (P2)

Vis d'Archimède entrée STEP (1)	CHF	7'500.-
Godets dessableurs (13)	CHF	10'400.-
Pompes à vis excentriques multitâches (32)	CHF	10'400.-
Station polyélectrolyte (floculant) (34)	CHF	40'000.-
Centrifugeuse (41)	CHF	95'000.-
CCF – moteur à gaz (46)	CHF	30'000.-
<b>Total intermédiaire – P2</b>	<b>CHF</b>	<b>193'300.-</b>

TVA P1 et P2 - 8,1 %	CHF	21'450.-
Divers et imprévus et arrondi	CHF	13'750.-

**Total final (TTC) pour le changement des équipements** **CHF** **300'000.-**

Tous les éléments techniques présentés ci-dessus seront amortis conformément à la loi au taux de 5% l'an. Comme il s'agit d'investissement lié à un domaine autofinancé, nous récupérons la TVA. Par ailleurs, sur différentes positions, nous espérons pouvoir obtenir des subventions auprès du SENE<sup>1</sup> (objets n°34, 41, 46).

Comme mentionné précédemment, nous allons procéder au remplacement des priorités 1 ainsi que de la centrifugeuse et du moteur à gaz. Cette partie fait l'objet d'un crédit supplémentaire non

---

<sup>1</sup> Service de l'énergie et de l'environnement

prévu au budget des investissements. Pour le reste, les dépenses seront réalisées au fur et à mesure des travaux de raccordement de Vaumarcus à Saint-Aubin-Sauges et lorsqu'il le sera nécessaire, en cas de panne notamment.

#### **4. Conclusion**

---

La commission technique a été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement à l'unanimité le crédit proposé. La commission financière a également été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit proposé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 300'000.- pour le remplacement des équipements techniques à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef de dicastère  
Tom Egger                              Maxime Rognon

**Annexe** : ment.



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 200'000.- pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 300'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.

**Art. 2 :** Le Conseil communal est autorisé à créer un crédit budgétaire de CHF 200'000.- pour cet objet dans les comptes des investissements 2024.

**Art. 3 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 7200 Traitement des eaux usées » et amorti conformément à la loi au taux de 5%.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

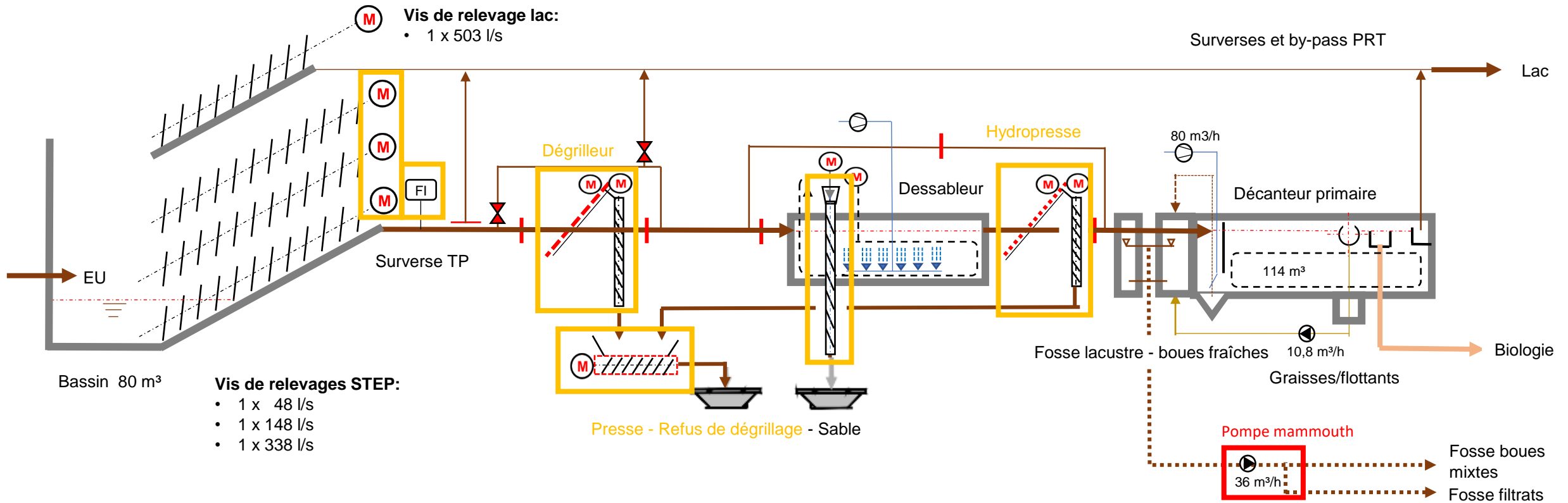
La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre

**Schéma-Bloc STEP Saint-Aubin-Sauges : prétraitement**



Priorité 1 □

Priorité 2 □

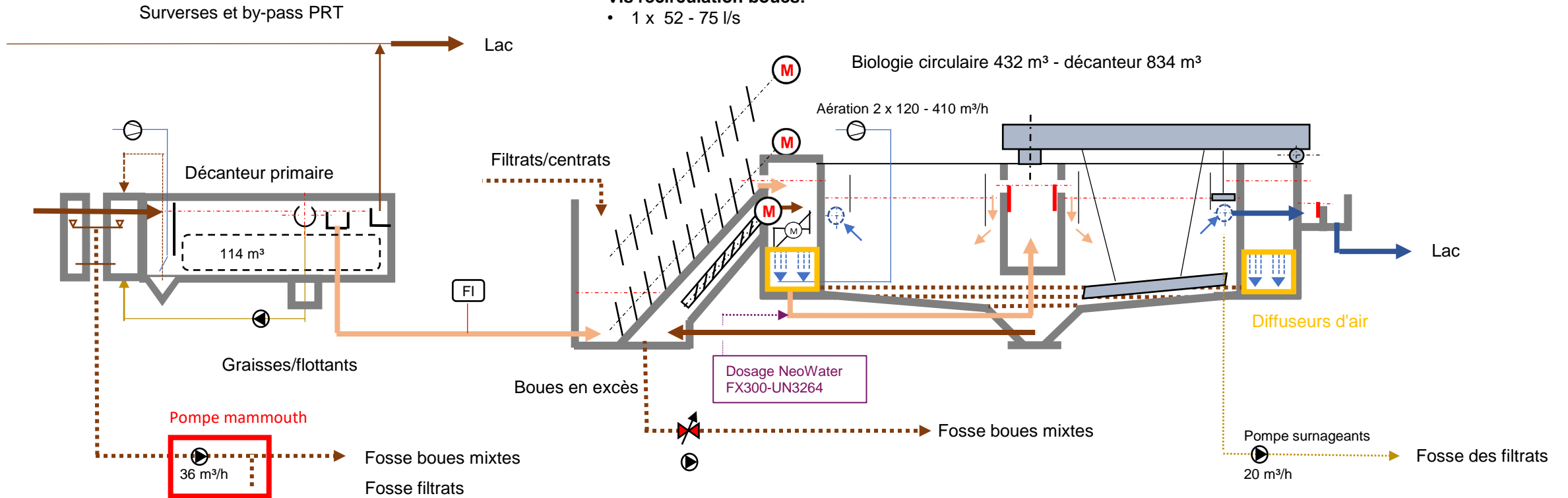
# Schéma-Bloc STEP St. Aubin: biologie - décanteur final

## Vis relevages BIO:

- 2 x 37,5 l/s

## Vis recirculation boues:

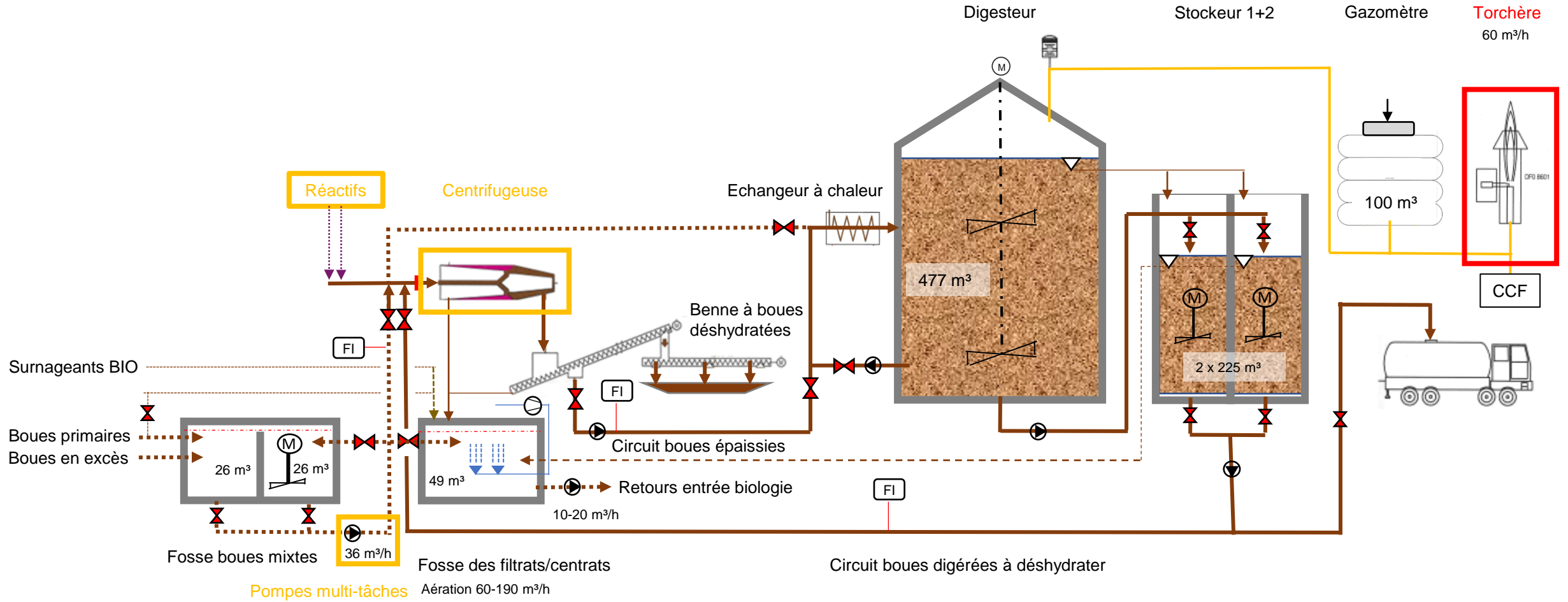
- 1 x 52 - 75 l/s



Priorité 1 □

Priorité 2 □

**Schéma-Bloc STEP St. Aubin: traitement des boues**



Priorité 1

Priorité 2



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour les études et la réalisation de la première étape de la régionalisation du traitement des eaux usées de La Grande Béroche

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Contexte

---

Nos trois stations d'épuration sises à Bevaix, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus ont atteint la fin de leur durée de vie technique.

Le 30 mai 2022, votre autorité a validé un crédit d'étude pour la suite à donner à nos infrastructures de traitement des eaux usées. Les résultats de cette étude ont été présentés en février 2023 aux autorités cantonales et aux autorités de Provence et Mutrux qui doivent, elles aussi, prévoir un renouvellement de leurs stations. En mars 2023, les résultats ont également été présentés aux commissions de l'aménagement du territoire, financière et technique.

Les variantes qui ont fait l'objet d'une analyse multicritères étaient le statut quo, la connexion à la Saunerie et la création d'une STEP régionale à Saint-Aubin-Sauges.

Après que le Conseil communal a validé la variante STEP régionale à Saint-Aubin-Sauges et afin de pouvoir entamer une réflexion quant à la planification des travaux à entreprendre, nous avons confié mandat à un bureau d'ingénieurs pour l'étude de capacité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges.

L'étude de capacité de la STEP avait les buts suivants :

- établir les investissements à consentir pour maintenir la STEP de Saint-Aubin-Sauges fonctionnelle jusqu'à la modernisation définitive des infrastructures ;
- vérifier si la STEP avait les capacités d'accueillir les eaux usées des habitant·e·s de Vaumarcus et de Provence et/ou Mutrux ;
- établir une campagne de mesure tout au long du processus de réhabilitation ;
- assurer la pérennité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges durant le processus.

La partie technique et mécanique des résultats de cette étude de capacité fait l'objet d'un second rapport présenté le 29 avril 2024 également.

La seconde partie consistait à établir si la STEP de Saint-Aubin-Sauges pouvait accueillir les eaux usées de Vaumarcus et de Bevaix. Ces éléments ont été démontrés et nous sollicitons dès lors un crédit d'étude pour le projet partiel.

## 2. Première étape de la régionalisation

Dans le cadre de cette première étape, nous prévoyons trois axes de travaux :

axe 1 : tronçon Vernéaz-Vaumarcus et Vaumarcus-Saint-Aubin-Sauges avec pour objectifs de :

- consolider les options de tracé ;
- établir un devis global ;
- préparer les plans pour l'enquête publique ;
- préparer les éléments nécessaires à l'appel d'offres pour les services d'ingénierie.

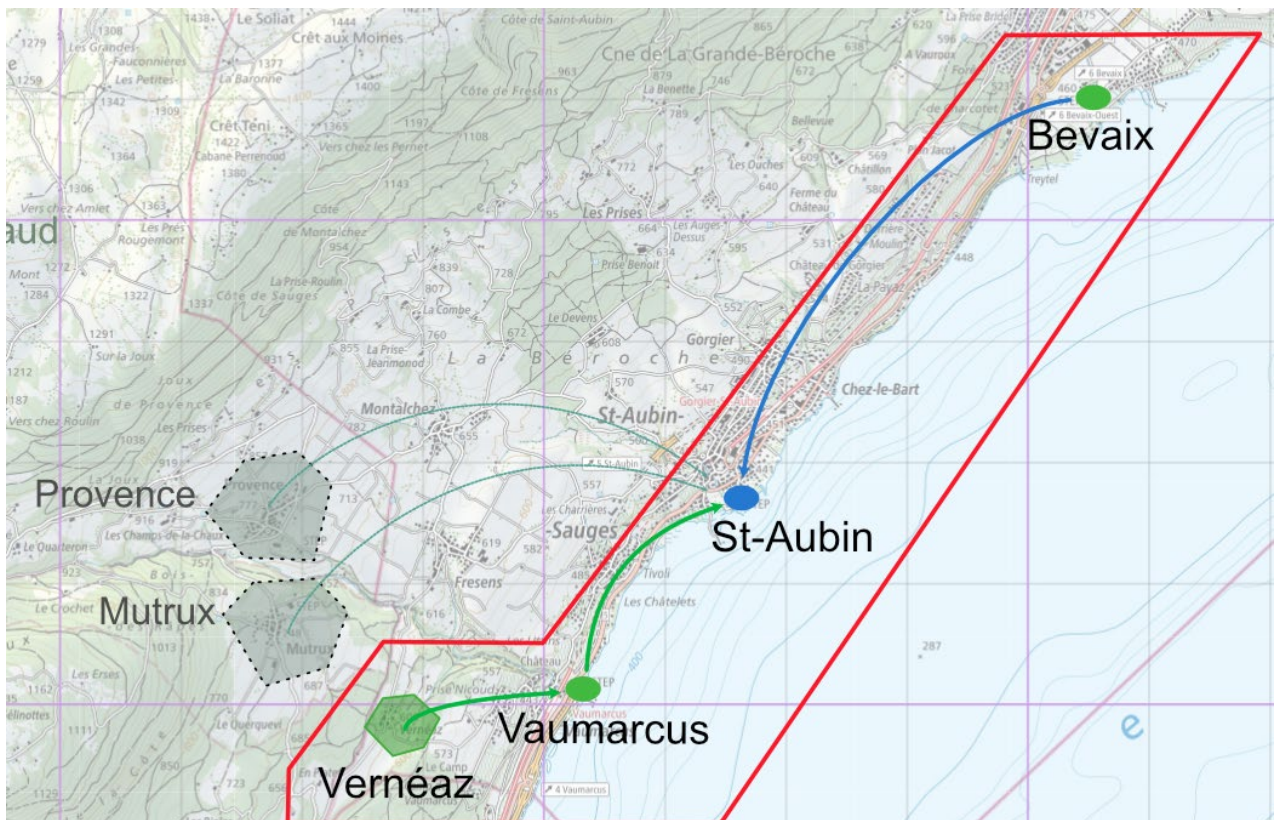
axe 2 : réalisation de la future station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges avec pour objectifs de :

- affiner les choix des variantes d'emplacement ;
- élaborer le devis global ;
- préparer les éléments nécessaires à l'appel d'offres pour les services d'ingénierie.

axe 3 : tronçon Bevaix-Saint-Aubin-Sauges avec pour objectifs de :

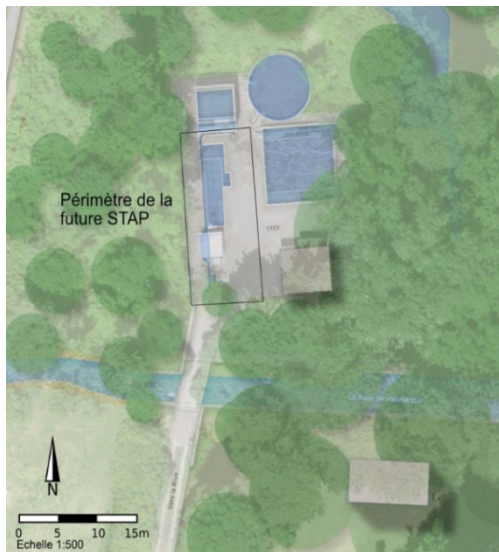
- consolider les choix en matière de pompage ;
- élaborer le devis global.

Ci-après le périmètre des études, dans le cadre de la présente demande de crédit, les éléments en vert font l'objet d'un avant-projet détaillé et les éléments en bleu font l'objet d'un avant-projet partiel.





## **Axe 1 : Vernéaz-Vaumarcus-Saint-Aubin**



À la STEP de Vaumarcus, il est planifié de transformer la STEP en station de pompage avec dégrillage préliminaire. Actuellement, les normes de rejet de phosphore et de nitrification ne sont pas respectées. Dans le cadre de ces transformations, les problématiques de protection contre les inondations ainsi que l'accès aux équipements et l'évacuation des déchets seront prises en compte.

Pour la question du raccordement, il est prévu deux alternatives, la première consiste à suivre la route cantonale jusqu'à l'Avenue du Lac 26 où un collecteur d'eaux usées de Saint-Aubin-Sauges pourrait recueillir les eaux. La seconde prévoit de passer par l'ancienne voie CFF, des analyses de sols sont prévues pour vérifier la faisabilité.

Pour le raccordement de Vernéaz à Vaumarcus, il est envisagé de le réaliser de manière gravitaire en bordure de route ou de champs et en passant par l'ancien aqueduc utilisé historiquement pour l'adduction d'eau potable. Une expertise de l'aqueduc est nécessaire.

Pour la partie Vaumarcus, il est également prévu de trouver une solution quant à la conduite collectrice qui est dans le lit du ruisseau. Actuellement à ciel ouvert, il est important de modifier le tracé de cette conduite pour éviter d'autres accidents.

## **Axe 2 : STEP de Saint-Aubin-Sauges**



Pour la STEP de Saint-Aubin-Sauges, il convient de proposer les bases de dimensionnement ainsi que les deux variantes d'implantation.

Durant cette phase d'étude, les travaux suivants seront réalisés :

- mise à jour des bases du dimensionnement après la campagne de mesures ;
- vérification de l'admissibilité des déversements et détermination des besoins en traitement selon le débit ;
- dimensionnement des filières eau, boue, gaz ;
- étude de variantes pour l'implantation Nord ou Sud ;
- comparaison de bilan CO<sub>2</sub> ;
- élaboration des concepts constructifs et techniques ;
- établissement de la ligne hydraulique et des schémas de procédés ;
- estimation des coûts de construction (+/- 20%) ;
- estimation des coûts d'exploitation (+/- 20%) ;
- établissement d'un planning.

Les éléments suivants, qui ne font pas véritablement partie de la phase 31 SIA standard, ont été souhaités par le Conseil communal :

- détermination des besoins en traitement des eaux déversées ;
- étude variante Nord-Sud ;
- bilan CO<sub>2</sub> et impact environnemental ;
- concept énergétique.

## **Axe 3 : raccordement Bevaix-Saint-Aubin-Sauges**

Une réflexion similaire à celle menée pour la STEP de Vaumarcus sera nécessaire pour la désaffectation de la STEP de Bevaix. Celle-ci sera transformée en station de pompage et les eaux seront pompées sur 3,1 km puis termineront en gravitaire à Saint-Aubin-Sauges. Le but est de deviser le tracé de raccordement à +/- 20%.

### 3. Organisation et planning

---

Pour un projet d'une telle ampleur, la Commune souhaite l'appui d'un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO). Ses missions seront :

- la définition du programme et des besoins ;
- l'établissement du budget estimatif ;
- l'analyse des risques et opportunités ;
- la proposition des cahiers des charges ;
- l'élaboration du planning ;
- le suivi des budgets et des coûts ;
- la coordination des intervenant·e·s ;
- la gestion des autorisations administratives.

Le planning ainsi que les différentes phases SIA sont transmises en annexe du présent rapport.

### 4. Coûts de l'étude d'avant-projet

---

Les divers coûts sont répartis comme suit :

Objet	Montant (hors TVA)	
Étude de capacité et campagnes de mesures	CHF	20'000.-
Géomètre (relevé par laser scan des équipements)	CHF	10'000.-
Architecte (concept architectural pour la STEP)	CHF	10'000.-
Ingénierie réseaux (phases 1 et 3)	CHF	70'000.-
Ingénierie STEP Saint-Aubin-Sauges (phase 2)	CHF	97'000.-
BAMO	CHF	42'000.-
Étude de détail des réseaux existants	CHF	20'000.-
Analyse des bétons de la STEP	CHF	15'000.-
Étude sols tracés Vaumarcus – Saint-Aubin-Sauges (voie verte)	CHF	18'000.-
Échantillonnage géotechnique Saint-Aubin-Sauges (STEP)	CHF	25'000.-
Divers et imprévus (15%)	CHF	48'000.-
Total (hors TVA)	CHF	375'000.-
TVA (8,1%)	CHF	30'375.-
Arrondi	CHF	4'625.-
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>410'000.-</b>

Ces crédits d'études seront amortis conformément à la loi au taux de 20% à compter de la fin des études financées par le crédit. En cas de non-réalisation de la construction, le crédit d'étude sera immédiatement amorti.

Comme il s'agit de dépenses liées à un domaine autofinancé, nous récupérons la TVA.

Le SENE<sup>1</sup> subventionnera les études à hauteur de 20%. Nous toucherons uniquement la subvention lorsqu'un projet viable sera présenté et que les crédits de construction seront acceptés.

---

<sup>1</sup> Service de l'énergie et de l'environnement

## 5. Conclusion

---

La commission technique a été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit proposé. La commission financière a également été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement à l'unanimité le crédit proposé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter le crédit de CHF 410'000.- pour le crédit d'étude pour les premières étapes de la STEP régionale.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef de dicastère,  
Tom Egger                              Maxime Rognon

**Annexes** : ment.



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour les études et la réalisation de la première étape de la régionalisation du traitement des eaux usées de La Grande Béroche**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 410'000.- est accordé au Conseil communal pour l'étude d'avant-projet de la STEP régionale de La Grande Béroche.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 7200 Traitement des eaux usées » et amorti conformément à la loi au taux de 20%.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4 :** Le Conseil communal sera chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



## Phases SIA et Planning – STEP Régionale La Grande Béroche

Tout projet de construction se subdivise en différentes phases temporelles et matérielles, nommées selon la SIA (Société suisse des ingénieurs et architectes) :

**SIA 1** Définition des objectifs : Cette phase implique de définir les objectifs et besoins du projet, évaluer sa faisabilité technique et financière, identifier les risques et opportunités.

**SIA 2** Études préliminaires – Cette phase inclut une démarche précise et une organisation déterminée, avec des documents de base définis pour le projet. La faisabilité est démontrée.

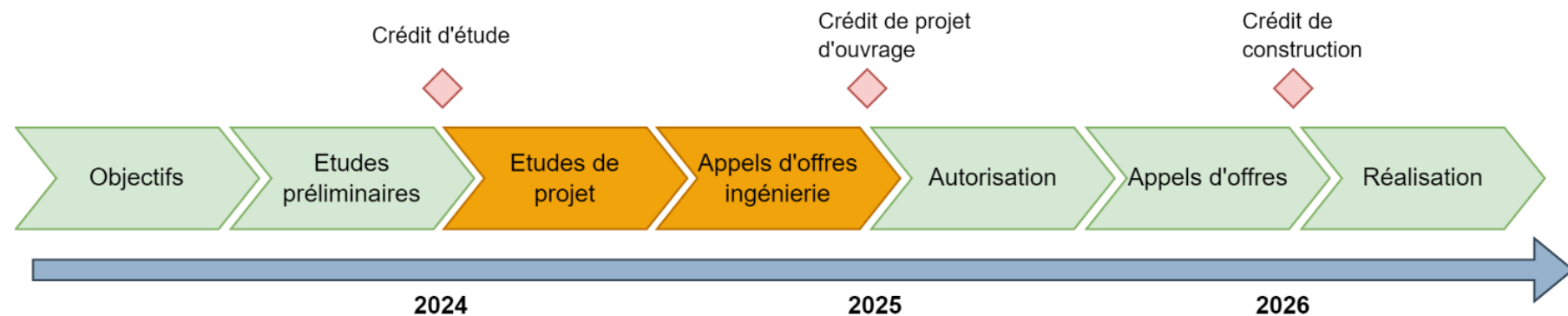
**SIA 3** Étude du projet – À l'issue de cette étape, les plans et devis définitifs sont définis. Les autorisations de construire sont obtenues. Cette phase inclut les étapes 31 à 33 : Avant-projet, projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation.

**SIA 4** Appel d'offres – La phase SIA 41 comprend les appels d'offres, la comparaison des offres et les propositions d'adjudication. Elle aboutit à la conclusion des contrats de vente et d'entreprise.

**SIA 5** Réalisation – Les phases SIA 5.51 à 5.53 englobent la réalisation du projet, l'exécution des travaux et la mise en service.

**SIA 6** Exploitation – La phase SIA 6 assure l'exploitation post-réception d'un ouvrage

*Suite du projet, jalons*



	N°	objet	année MeS	durée de vie technique [an]	Horizon de remplacement théorique	Remarques	Mesure	Coût de la mesure [CHF]	Honoraires et frais divers [CHF]	Synergie avec nouvelle STEP*	Conséquence du défaut	Type de conséquence	Impact de la défaillance (coût, mesure d'urgence)	Type de frais (entretien courant ou investissement)	Subventions	Priorité recommandation HOLINGER	
Prétraitement mécanique	1	Vis d'Archimède entrée STEP	1972	25	1997	3 vis avec différentes capacités : 48 l/s, 148 l/s, 338 l/s. Les vis sont en bons état et robustes, les moteurs seront sûrement à remplacer prochainement vu leur âge.	Prévoir un service du moteur et du réducteur des moteurs. Remplacement des moteurs en cas de défaillance	fr. 7 000	fr. 500			Difficulté d'exploitation	-			2	
	2	Vis d'Archimède trop-plein	1972	25	1997	Vis de 503 l/s très peu utilisée et en bon état.	Remplacement du moteur si besoin							Budget de fonctionnement	Non	4	
	3	Dégrilleurs grossiers	2012	15	2027	Le dégrilleur a été révisé récemment, son fonctionnement est bon	Remplacement en cas de défaillance									4	
	4	Compacteur à déchets	2000	15	2015	La vis a été changée récemment par l'exploitant et le fonctionnement est bon	Remplacement en cas de défaillance	fr. 30 000	fr. 4 000		Déchets gorgés d'eau et non compactés	Financière	Augmentation des coûts d'évacuation des déchets	Investissement	Non	3	
	5	Préleveur d'entrée	2020	15	2035	En bon état	Asservir le préleveur au débitmètre										2
	6	Débitmètre d'entrée	2023	15	2038	Nouveau débitmètre Ensola, bon fonctionnement	Remplacement en cas de défaillance							Budget de fonctionnement		4	
	7	Tamiseur	1990	15	2005	En bon état	Remplacement en cas de défaillance									4	
	8	Vanne d'entrée	2000	15	2015	En bon état	Remplacement en cas de défaillance									4	
	9	Vanne dessableur	2000	15	2015	En bon état	Remplacement en cas de défaillance									4	
	10	Vannes tamiseur	2000	15	2015	En bon état	Remplacement en cas de défaillance									4	
	11	Vanne bypass	2000	15	2015	En bon état	Remplacement en cas de défaillance									4	
	12	Soufflantes dessableur	2009	15	2024	Le capot de la soufflante avec le filtre à air été enlevé. La soufflante risque de tomber en panne prochainement sans filtre à air.	Remplacer la soufflante lors de la prochaine défaillance	fr. 10 000	fr. 1 000,00		Efficacité dessableur réduite	Difficulté d'exploitation		Budget de fonctionnement	Non	3	
	13	Godets dessableur	2000	15	2015	Les sables récupérés par les godets tombent dans une vis de transport avec une ouverture en bas pour l'écoulement de l'eau. Beaucoup de sables retombent dans le dessableur.	Modifier l'écoulement d'eau de la vis de transport des sables. Donner une pente positive à la vis et garantir l'évacuation des eaux par des trous/fentes vers le dessableur. Faire fonctionner en discontinu	fr. 8 000	fr. 2 400		Efficacité dessableur réduite	Difficulté d'exploitation	-	Budget de fonctionnement	Non	2	
	14	Décanteur primaire	2000	15	2015	Béton en bon état. Bassin couvert et peu accessible, surverses encrassées. Fonctionnement correct, mais état des équipements pas connu.										4	
	15	Racleur à chaîne décanteur primaire	2000	15	2015	Racleur à chaîne immergé pendant le retour. Pas optimal pour la décantation. Les flottants ne sont pas poussés par le racleur, ils suivent l'eau.	Remplacement en cas de défaillance									4	
	16	Pompes mammoth boues primaires vers fosse à boues fraîches	2000		2000	Les pompes et le câblage électrique se retrouvent parfois inondés ce qui les arrête. Un risque d'électrocution lorsque le câblage électrique est inondé est présent	Déplacement des équipements électriques (vanne et surpresseur d'air)	fr. 5 000	fr. 1 500		Risque d'électrocution	Danger pour la santé				1	
	17	Détecteur de niveau et flotteur du bypass	2000	15	2015	En bon état. Utilisés pour bypasser le dégrilleur grossier et le dessableur.	Remplacement en cas de défaillance							Budget de fonctionnement	Non	4	
	18	Filtre à charbon actif traitement air vicié	2012	15	2027	Les filtres sont changés tous les 6 mois. En bon état.										4	
	19	Sonde pH en sortie du décanteur primaire	2000	15	2015	La sonde a été remplacée récemment	Remplacement en cas de défaillance									4	
	20	Brassage air fosse des centrals/filtrats	2022	15	2037	La révision a été faite en mi-2023	Remplacement en cas de défaillance									4	
Biologie	21	Débitmètre entrée biologie	2000	15	2015	Le débitmètre ne transmet plus le débit à la supervision. La réparation est en cours	Remplacement en cours									4	
	22	Vis d'Archimède relevage bio	1972	25	1997	Les vis sont en bon état et les moteurs ont été remplacés en 2022-2023.	Remplacement du moteur en cas de défaillance									4	
	23	Dosage coagulant (vers boues activées)	2023	15	2038	Le tuyau de dosage a été changé en 2023. Le chlorure ferrique sera remplacé par un produit moins agressif et plus performant. Il reste une cuve de FeCl3	Entretien sur 10 ans								4		
	24	Diffuseurs d'air biologie (boues activées)	2000	12	2012	Etat pas connu, mais le fonctionnement est ok	Remplacement en cas de défaillance	fr. 15 000	fr. 3 000		Consommation électrique plus élevée	Environnementale	Augmentation de la consommation électrique pour l'aération	Investissement	Non	3	
	25	Soufflantes aération biologie (boues activées)	2022	15	2037	Une soufflante a été changée en décembre 2022 et l'autre en août 2023	Remplacement en cas de défaillance. Peu probable avant 2030									4	
	26	Agitateur biologie	2000	20	2020	Etat pas connu, mais bon fonctionnement	Remplacement en cas de défaillance	fr. 15 000	fr. 1 000		Diminution du rendement de la biologie	Difficulté d'exploitation	-	Budget de fonctionnement	Non	3	
	27	Sonde oxygène	2023	15	2038	Neuf	Remplacement en cas de défaillance									4	
	28	Mesures MES	2023	15	2038	Neuf	Remplacement en cas de défaillance									4	
	29	Pont racleur décanteur secondaire	2000	25	2025	Le moteur a été remplacé. Le pont fonctionne parfaitement. La brosse de nettoyage des conduites immergées de l'eau de rejet a été remplacée dernièrement par un balais	Nettoyage des conduites immergées	fr. 20 000	fr. 3 000		Disfonctionnement de la récolte des boues secondaires.	Environnementale	Diminution de production biogaz	Budget de fonctionnement	Non	3	
	30	Vis de recirculation des boues	2000	25	2025	La vis est en bon état.	Remplacement en cas de défaillance									4	
	31	Sumageant	2000	15	2015	Bon fonctionnement, il n'y a pas de sumageant visible.										4	
	32	Mesure niveau des boues dans décanteur secondaire	2000	15	2015	Etat pas connu, mais bon fonctionnement	Remplacement en cas de défaillance									4	
Traitement des boues liquides	32	Pompes à vis excentriques multitaâches boues fraîches/boues mixtes	2000	15	2015	Etat pas connu, mais le fonctionnement est complexe avec 1 pompe multitaâche: brassage fosse, alim. digesteur, centrifugeuse et fosse filtrats	Achat d'une pompe de réserve, car si la pompe est en panne les boues ne peuvent pas être traités.	fr. 8 000	fr. 2 400		Impossibilité de digérer les	Difficulté d'exploitation	Perte de production de biogaz	Budget de fonctionnement	Non	2	
	33	Agitateur fosse à boues mixtes	2023	15	2038	Neuf	Remplacement en cas de défaillance, peu probable comme l'agitateur est neuf									4	
	34	Station polyélectrolyte (dosage floculant épaissement)	2000	15	2015	La station polymère demande beaucoup de nettoyage et d'entretien	Remplacement de la station polymères pour une plus moderne, demandant moins d'entretien	fr. 30 000	fr. 10 000	Oui	Diminution de l'efficacité de l'épaississement	Difficulté d'exploitation	Augmentation des coûts de la digestion	Investissement	A clarifier	2	
	35	Pompe d'alimentation digesteur	2000	15	2015	En bon état	Remplacement en cas de défaillance									4	
	36	Agitateur digesteur	2000	15	2015	Le moteur de l'agitateur a été remplacé, le brassage fonctionne bien	Remplacement en cas de défaillance									4	
	37	Echangeur digesteur (y.c pompes)	2000	15	2015	En bon état	Remplacement en cas de défaillance	fr. 50 000	fr. 2 000					Investissement	A clarifier	3	
	38	Pompe vers stockeur à boues	2000	15	2015	En bon état	Remplacement en cas de défaillance									4	
	39	Agitateurs stockeur des boues (y.c boues fraîches)	2000	15	2015	En bon état	Remplacement en cas de défaillance									4	
40	Pompe d'alimentation centrifugeuse depuis le stockeur	2000	15	2015	Etat pas connu, mais bon fonctionnement	Remplacement en cas de défaillance	fr. 8 000	fr. 2 000		Arrêt de la déshydratation	Difficulté d'exploitation	Evacuation des boues épaissies ou location d'une centrifugeuse mobile	Budget de fonctionnement		3		

41	Centrifugeuse	2007	15	2022	La centrifugeuse a été révisée en mi-2023. Il est difficile d'atteindre de bonnes boues pour la digestion car le dosage de coagulant se fait de manière manuelle. Certaines conduites des boues sont en DN40, ce qui engendre un risque de bouchage.	Ajout d'une table d'épaississement/d'égouttage	fr. 80 000	fr. 15 000	Oui	Epaissement moins efficace et plus laborieux	Difficulté d'exploitation	Evacuation des boues épaissies ou location d'une centrifugeuse mobile			2	
	42	Pompes boues épaissies	2000	15	2015	Etat pas connu, mais bon fonctionnement	Remplacement en cas de défaillance						Investissement	A clarifier	4	
	43	Pompe de relevage des filtrats/centrats vers entrée biologie	2000	15	2015	Etat pas connu, mais bon fonctionnement	Remplacement en cas de défaillance								4	
Gaz	44	Gazomètre	2000	30	2030	En bon état	Remplacement en cas de défaillance								4	
	45	Torchère	2000	15	2015	La torchère doit être nettoyée lorsqu'il a plu pour la redémarrer. Elle ne peut pas brûler la production entière du gaz.	Contrôler/nettoyer/réparer la conduite de gaz entre le digesteur/gazomètre et la torchère ainsi que tous les éléments de sécurité. Remplacer la torchère par une torchère à l'état de la technique actuelle et capable de brûler toute la production de gaz	fr. 50 000	fr. 15 000		Relargage de méthane dans l'atmosphère	Environnementale/Sécurité	Remplacement d'urgence ou utilisation d'une torchère mobile		1	
	46	CCF - moteur à gaz	2000	15	2015	Le CCF est en panne. Il est prévu de le remplacer. Il devrait donc tenir jusqu'à la nouvelle STEP. Un filtre à gaz est à installer.	Entretien sur 10 ans	fr. 80 000	fr. 0	Oui	Perte de production d'électricité et de chauffage, tout à la torchère ou arrêt de la digestion	Financière	Augmentation des coûts dû à la compensation électrique	Investissement	Non	2
Divers	47	Tableaux électriques (y.c variateurs de fréquence)	2000	10	2010	Tableaux révisés par STEBATEC en 2023		Mesures d'ores et déjà prévues							4	
	48	Supervision - automatisation	2000	15	2015	Crédit validé par la commune pour centraliser l'automatisation.									4	
	49	Groupe surpresseur d'eau de lavage (nappe ou après DS)	2000	15	2015	Le groupe actuel n'a jamais fonctionné! L'utilisation de l'eau potable pour les besoins de rinçage/nettoyage est coûteux	Achat d'un nouvel groupe et raccordement des machines ayant besoin de l'eau industriel								4	
<b>TOTAL</b>								<b>fr. 478 800,00</b>								
<b>Investissement</b>								<b>fr. 304 000,00</b>								
<b>Budget de fonctionnement</b>															<b>fr. 174 800,00</b>	

\* En fonction de la durée de vie technique résiduelle (investissement ou utilisation possible pour la nouvelle STEP)

horizon théorique de remplacement inférieur à  
horizon théorique de remplacement comprise entre  
horizon théorique de remplacement supérieur à

<2024
2024-2030
>2030

- 1: Urgent, obligatoire selon la loi ou risque de dégat matériel ou blessures (pour question de sécurité)
- 2: Nécessaire pour raison économique, justifiable car amortissable dans la période d'explicitation provisoire de transit ou utilisable pour la nouvelle STEP
- 3: Maintenance de "survie" de l'EM existant de la STEP pendant la période provisoire/transitoire
- 4: Maintenance ou remplacement imprévu/non planifié de l'EM en cas de besoin

	Total	Investissement	Budget de fonct.
Priorité 1	fr. 71 500,00	fr. 65 000,00	fr. 6 500,00
Priorité 2	fr. 243 300,00	fr. 135 000,00	fr. 108 300,00
Priorité 3	fr. 164 000,00	fr. 104 000,00	fr. 60 000,00
Priorité 4	fr. 0,00	fr. 0,00	fr. 0,00